

Communauté de Communes



Ventadour Egletons Monédières

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Table des matières

Préambule	2
Cadre juridique du DOB	3
Planning budgétaire	4
Les mesures pour les collectivités de la Loi de Finances 2024.....	4
I) Présentation de la Communauté de Communes	7
A) Compétences.....	9
B) Gouvernance	10
Composition du conseil communautaire au 1 ^{er} janvier 2024.....	11
Liste des conseillers communautaires titulaires au 1er janvier 2024.....	12
II) Etat des lieux financier.....	13
Evolution des dépenses de fonctionnement par budget et par année.....	13
Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes	14
Evolution des taux de fiscalité 2017-2024	14
Evolution des recettes de fiscalité	14
Evolution des concours financiers	15
Evolution des tarifs depuis 2017	16
Attributions de compensation	17
Evolution des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement (budget principal)	18
Evolution de la Capacité d'Autofinancement (Epargne brute)	19
Evolution du résultat de fonctionnement reporté.....	20
Etat de l'endettement – Budget principal	21
Etat de l'endettement pluri-budgétaire.....	26
Amortissement prévisionnel de la dette	26
III) Etat des lieux des Ressources Humaines	28
Organigramme de la collectivité au 1er janvier 2024.....	28
Typologie des agents au 1 ^{er} janvier 2024 :	29
Dépenses de personnel	30
Evolutions envisagées des dépenses de personnel.....	31
Régime indemnitaire	31
Schéma de mutualisation	31
Restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement des Budgets Primitifs 2023	32
Budget Principal	32
IV) Orientations Budgétaires pluriannuelles à partir de 2024	33

Préambule

Conseil communautaire – 11 mars 2024

Cadre juridique du DOB

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables à la Communauté de Communes.

Ainsi, celui-ci dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.** »

Ces dispositions ont été complétées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi, le rapport d'orientation budgétaire doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- L'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Un tableau récapitulatif de la structure des effectifs, des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, de la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 212-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Planning budgétaire

- ↳ Lundi 11 mars 2024 : débat d'orientation budgétaire
- ↳ Courant mars : réunion du bureau communautaire et de la commission des Finances
- ↳ Lundi 15 avril 2024 : conseil communautaire pour le vote des comptes administratifs et de gestion 2023, des budgets primitifs 2024 et des produits fiscaux attendus

Les mesures pour les collectivités de la Loi de Finances 2024

Vous trouverez ci-après un rappel de quelques mesures adoptées dans la Loi de Finances (LFI) 2024 promulguée le 30 décembre 2023 au Journal Officiel.

Fiscalité locale

Pour rappel, la LFI 2023 a **supprimé l'affectation de la CVAE** au bloc communal (53%) et aux départements (47%), et compensé ces collectivités par une fraction de TVA.

Pour 2024, la **revalorisation des bases d'imposition des impôts locaux** a été fixé à 3,9%.

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la LFI offre aux collectivités la **possibilité d'instituer des exonérations de TFPB** comprises en 50% et 100% de la part qui leur revient dans le cadre de réalisation de travaux visant à obtenir un niveau de performance énergétique supérieur aux exigences législatives.

Les logements sociaux faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique sont eux aussi exonérés de TFPB.

Dotations de l'Etat

Côté dotations, **le gouvernement a cette année décidé d'abonder à nouveau l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€**, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) pour 150M€ et de dotation de solidarité urbaine (DSU) pour 140M€. Les 30M€ restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre.

Les **dotations d'investissement** allouées aux communes et EPCI (DETR, DSIL, DPV) **se stabilisent**.

Aides

Mesures contre l'inflation : le volet fiscal du bouclier tarifaire est reconduit, le bouclier tarifaire sur l'électricité est lui aussi prolongé, et le dispositif d'amortisseur électricité est également reconduit en 2024. Le dispositif des filets de sécurité est quant à lui terminé.

Une enveloppe supplémentaire de 7MM€ est décidée en soutien aux principaux leviers de **planification écologique** : rénovation des bâtiments et logements, décarbonation des mobilités, préservation des ressources, transition énergétique, compétitivité verte, fonds vert. Le **fonds vert** en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique, est ainsi abondé de 800M€.

Les trois dispositifs BER (bassins d'emploi à revitaliser), ZRR (zones de revitalisation rurale) et ZoRCoMIR (zones de revitalisation des commerces en milieu rural) seront remplacés par un zonage unique nommé « **France Ruralités Revitalisation** ». La mise en œuvre d'un régime unique plus lisible permettra d'accompagner au mieux les territoires concernés. Sur le plan de la fiscalité locale, des exonérations pourront être mises en place par les communes et les EPCI à fiscalité propre sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Et ce pour une durée de 5 ans (et 3 ans de sortie progressive) à destination des entreprises exonérées de l'impôt sur les bénéfices (impôt sur les revenus ou impôt sur les sociétés). Ce nouveau dispositif n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er juillet 2024, ainsi les trois anciens dispositifs devant prendre fin le 31 décembre 2023 sont prolongés jusqu'au 30 juin 2024.

Taxe de séjour

Il est à noter :

- le développement des Taxes Additionnelles Régionale et Départementale même si cela ne concerne pas encore notre département.

- la mise en place de la plate-forme DGFIP « FARITAS » pour solutionner les problèmes de déclarations de taxe de séjour des plateformes numériques de réservation de séjour. Ce service de télédéclaration centralisé et national devrait permettre de simplifier la démarche de déclaration, faciliter le contrôle et avoir une meilleure connaissance pour les EPCI de la répartition de la taxe de séjour en termes de date et de lieu.

Compte financier unique (CFU)

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

Annexe « Impact du budget pour la transition écologique ».

À compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (ou CFU) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Un modèle de « budget vert » devrait être fixé par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus et un décret viendra en préciser les modalités d'application. Cette publication reste facultative pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et pour les budgets primitifs.

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

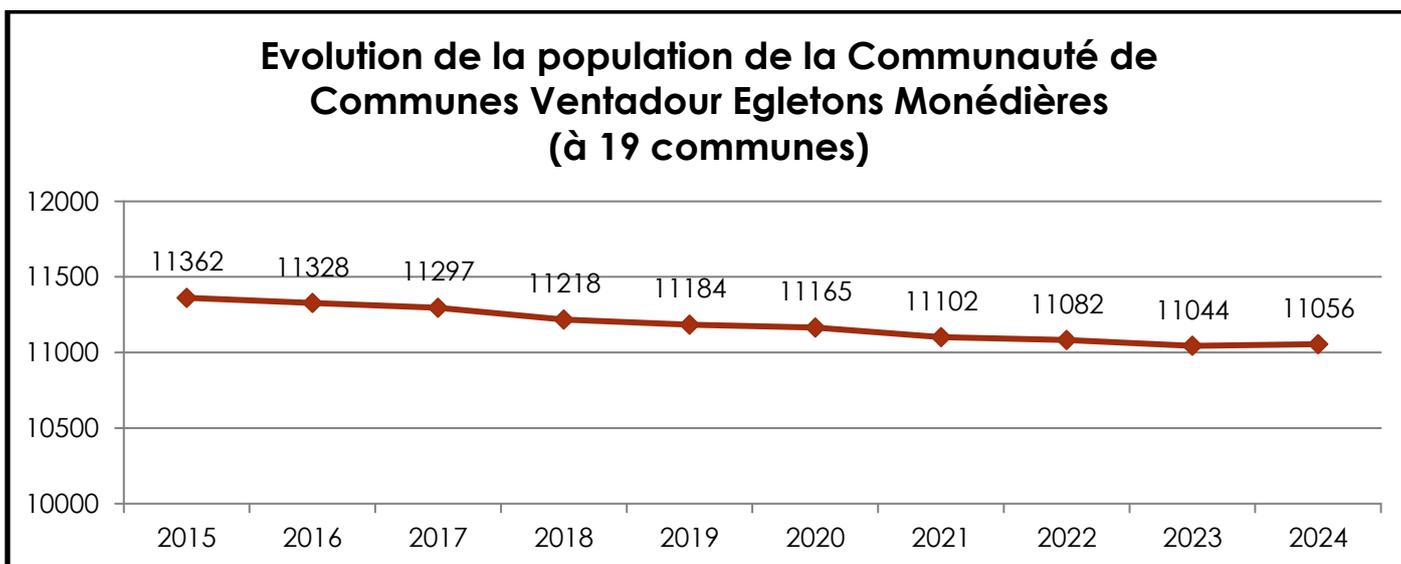
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

I) Présentation de la Communauté de Communes

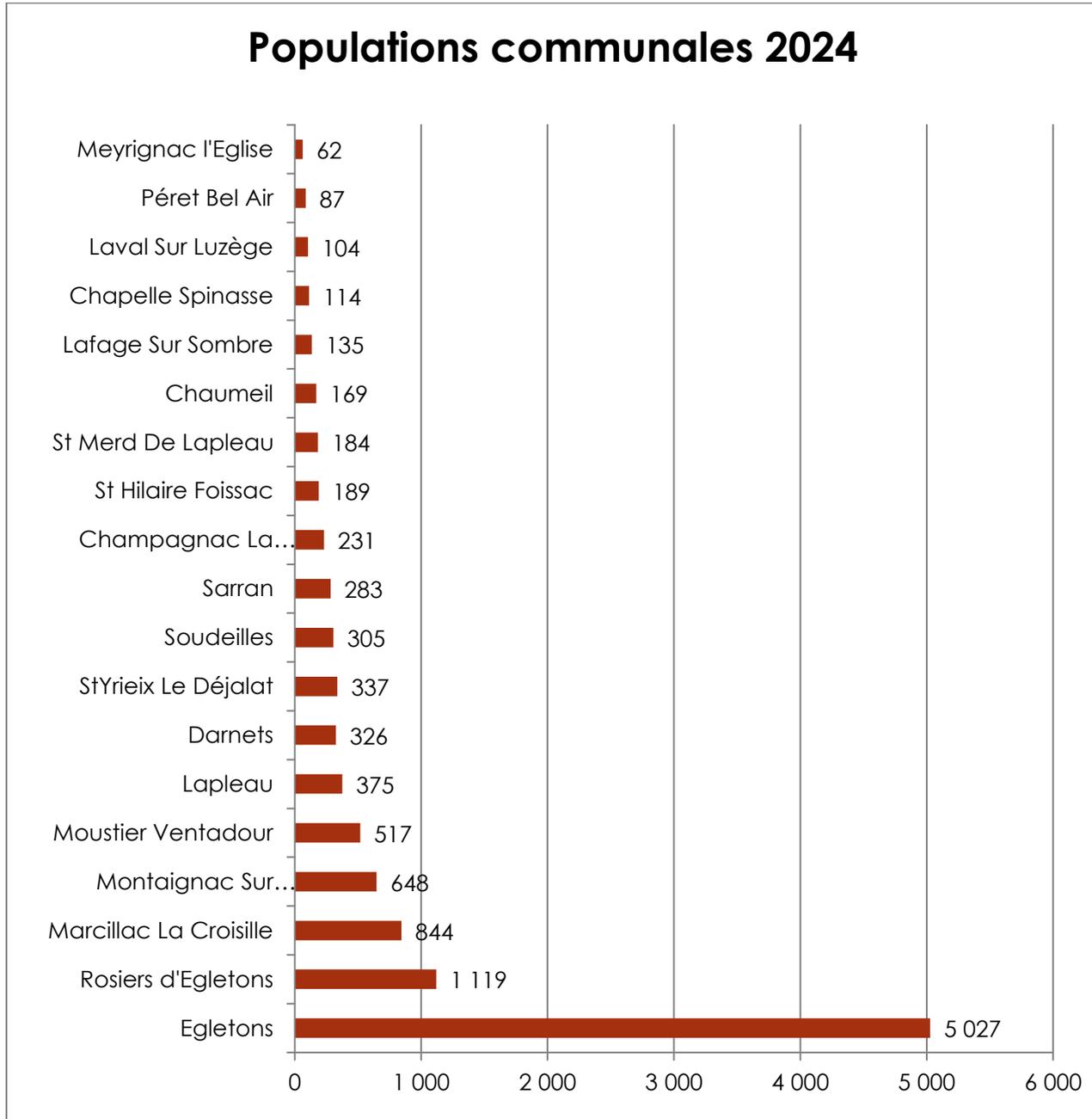


Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Ventadour est devenue la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (CC VEM), marquant ainsi son extension à trois nouvelles communes anciennement membres de la Communauté de Communes des Monédières : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran.



La CC VEM se compose au 1^{er} Janvier 2024 de 19 communes, pour une population communale de 11 056 habitants. Entre 2015 et 2024, la population de la Communauté de Communes (incluant les communes de Chaumeil, Sarran et Meyrignac l'Eglise) a subi une baisse démographique de 2,7%.

La commune nouvelle de Montaignac-sur-Doustre est créée en lieu et place des communes de Montaignac Saint-Hippolyte et Le Jardin à compter du 1^{er} janvier 2022. La population totale de la commune nouvelle s'élève à 648 habitants au 1^{er} janvier 2024.



A) Compétences

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



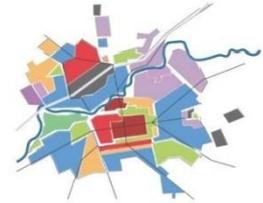
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement et entretien des zones d'activités
Accompagnement : industrie, commerce, artisanat, agriculture.



ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Gestion de cinq accueils de loisirs (ALSH) et d'un espace jeune, d'un multi-accueil (crèche), d'une micro-crèche, d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), Contrat Global de Territoire (développement de l'action sociale).



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE

Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ...



COLLECTE & TRAITEMENTS DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

Collecte des ordures ménagères et des encombrants, gestion d'une déchetterie, révision du plan de gestion des déchets ...



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc), prévention et sensibilisation à l'environnement.



POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), suivi et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), logement social avec Égletons Habitat.



CONSTRUCTION, ENTRETIEN & GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS

Gestion et entretien du Centre Aquarécréatif à Égletons et de l'Ouvrage Théâtral Permanent à Lapleau.



ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire ; développement, valorisation et promotion des équipements touristiques tels que : Domaine des Monédières à Meyrignac l'Église, Auberge et Maison de Pays des Monédières à Chaumeil, Châteaude Ventadour.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Contrôle des installations et conseil aux propriétaires.

B) Gouvernance

M. Francis DUBOIS élu député lors des élections législatives des 12 et 19 Juin 2022, et soumis à la règle de non cumul des mandats, a été dans l'obligation de remettre sa démission de Président de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières.

Lors de la séance du conseil communautaire du 29 Juillet 2022 les 40 conseillers, issus des 19 communes du territoire ont procédé à l'élection du nouvel exécutif.

M. Charles FERRÉ a été élu Président.

Le Président est Charles Ferré, maire d'Egletons, depuis le 29 juillet 2022.

L'organe délibérant est le Conseil Communautaire, regroupant 40 membres issus des 19 communes selon leur population respective.

Le bureau communautaire regroupe le Président, huit vice-présidents et trois conseillers communautaires délégués.

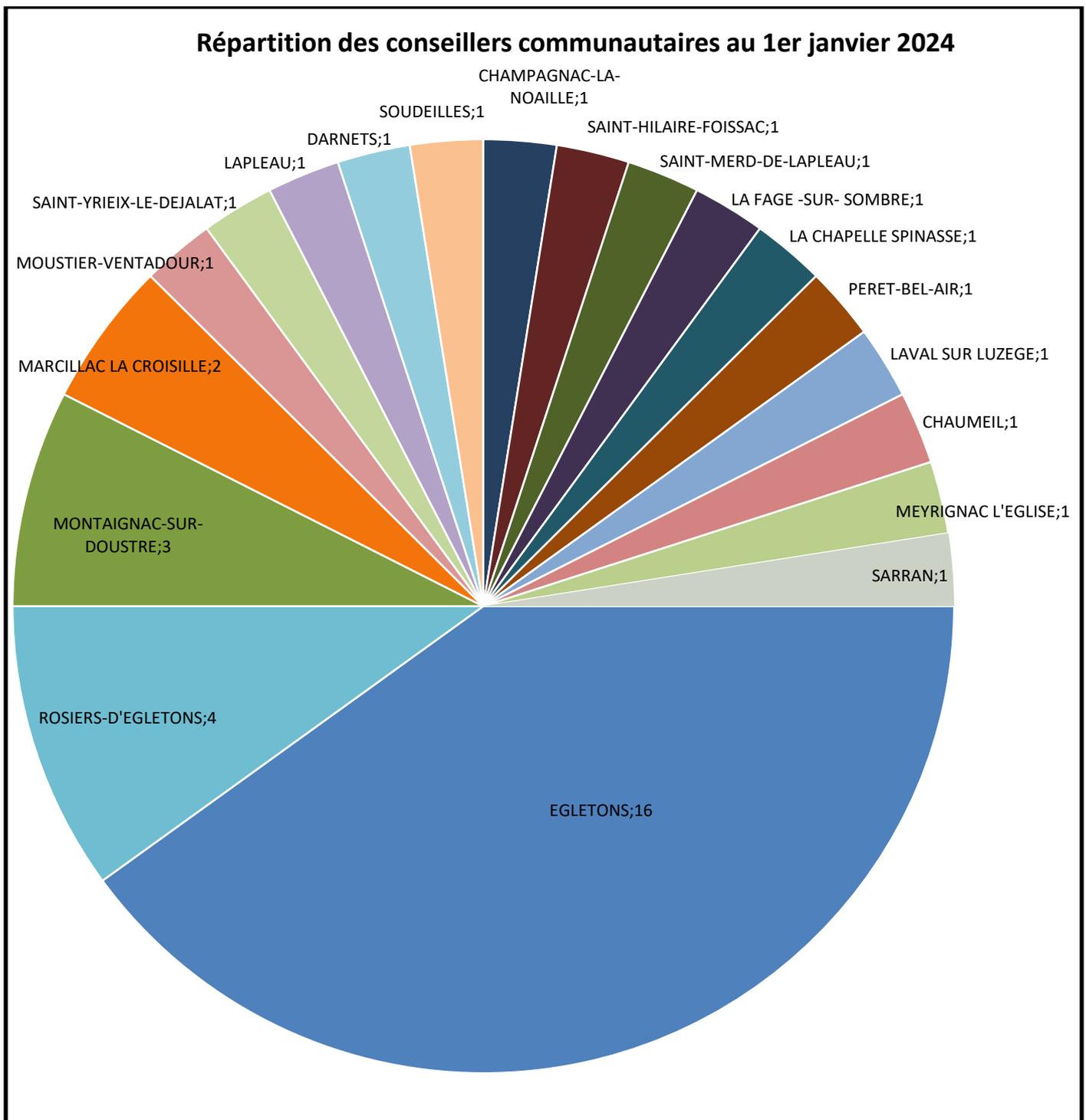
Vice-présidents :

- M. Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-Président en charge des politiques territoriales et de la communication ;
- M. Jean-Claude BESSEAU, 2ème Vice-Président en charge des finances et du développement économique ;
- M. Jean-Noël LANOIR, 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse ;
- 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme : fonction actuellement vacante ;
- Mme Patricia DUBOUCHAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport et de la vie associative ;
- M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- M. Jean-Pierre VALADOUR, 8ème Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

Conseillers communautaires délégués :

- M. Dominique VERBRUGGE, conseiller délégué à la communication ;
- M. Jean-Marie TAGUET, conseiller délégué au développement économique ;
- Mme Nadine COURTEIX, conseillère déléguée à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire.

Composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2024



Liste des conseillers communautaires titulaires au 1^{er} janvier 2024

Liste des conseillers communautaires titulaires au 1^{er} janvier 2024

Communes	Nom	Prénom	Communes	Nom	Prénom
EGLETONS	FERRE	Charles	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	BESSEAU	Jean-Claude
EGLETONS	DUBOUCHAUD	Patricia	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	COQUILLAUD	Nicolas
EGLETONS	DATIN	Yves	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	GONCALVES	Jean-François
EGLETONS	FORYS	Claire	MARCILLAC LA CROISILLE	BACHELLERIE	Jean-Louis
EGLETONS	CONTINSOUZA	Nicolas	MARCILLAC LA CROISILLE	AUDEGUIL	Agnès
EGLETONS	PEYRAT	Denise	MOUSTIER-VENTADOUR	PETIT	Christophe
EGLETONS	TAGUET	Jean-Marie	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	CHAUMEIL	Romain
EGLETONS	RIVET	Murielle	LAPLEAU	DUBOIS	Francis
EGLETONS	CASSEZ	Didier	DARNETS	ROSSIGNOL	Philippe
EGLETONS	BOUILLON	Ludivine	SOUDEILLES	LAFON	Jean-François
EGLETONS	POP	Ion Octavian	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	VALADOUR	Jean-Pierre
EGLETONS	CARRARA	Annie	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	BOURRIER	Annette
EGLETONS	TRAEN	William	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	GUICHON	Marion
EGLETONS	VILLA	Olivier	LAFAGE -SUR- SOMBRE	VERBRUGGE	Dominique
EGLETONS	VIDAL	Dany	LA CHAPELLE SPINASSE	CARTIER	Philippe
EGLETONS	LACROIX	Laurent	PERET-BEL-AIR	COURTEIX	Nadine
ROSIERS-D'EGLETONS	BRETTE	Gérard	LAVAL SUR LUZEGE	LANOIR	Jean-Noël
ROSIERS-D'EGLETONS	AMOREIRA	Jeanne-Marie	CHAUMEIL	FRAYSSE	Marie
ROSIERS-D'EGLETONS	ZANETTI	Fernand	MEYRIGNAC L'EGLISE	MENUET	Jean-François
ROSIERS-D'EGLETONS	PAREL	Audrey	SARRAN	AUDUREAU	Agnès

II) Etat des lieux financier

Evolution des dépenses de fonctionnement par budget et par année

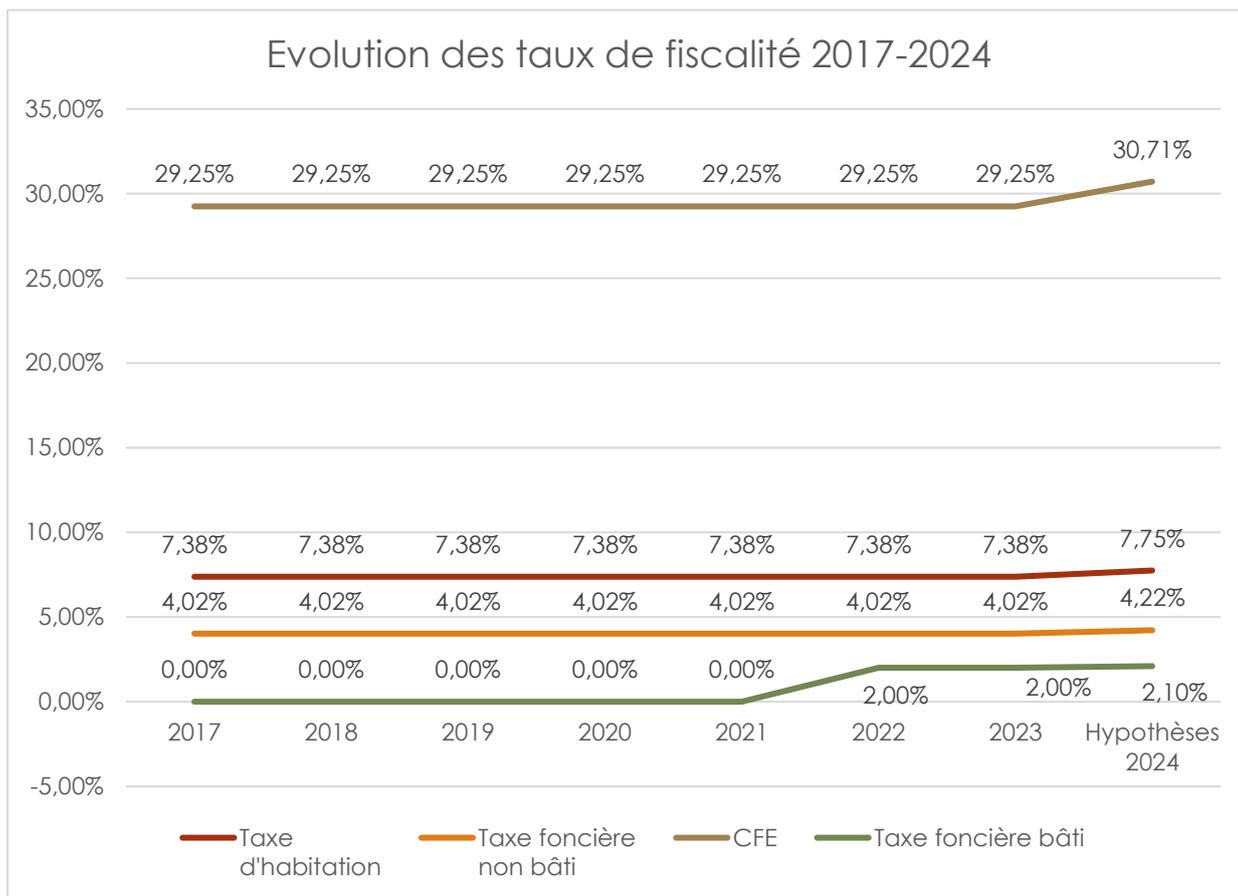
Comptes administratifs - Dépenses de fonctionnement / année hors résultat reporté						
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2019/2023
Budget Principal	5 414 894 €	5 584 385 €	5 508 413 €	6 037 211 €	7 060 420 €	30%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	907 171 €	821 793 €	788 958 €	1 044 121 €	1 159 182 €	28%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>	1 762 297 €	1 698 888 €	1 863 395 €	2 148 685 €	2 433 112 €	38%
Budget Ordures ménagères	1 279 360 €	1 298 937 €	1 256 454 €	1 406 132 €	1 437 834 €	12%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	642 657 €	654 290 €	641 642 €	734 903 €	735 836 €	14%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>	534 477 €	536 573 €	494 015 €	524 734 €	535 598 €	0%
Budget SIAC	48 975 €	43 580 €	43 893 €	44 097 €	45 347 €	-7%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	15 779 €	14 678 €	15 131 €	15 288 €	13 306 €	-16%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>						
Budget SPANC	41 452 €	42 437 €	37 396 €	49 129 €	54 890 €	32%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	9 657 €	9 330 €	20 766 €	25 348 €	18 732 €	94%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>	29 954 €	32 188 €	13 640 €	19 695 €	29 829 €	0%
Budget Bois Duval	0 €	0 €	242 630 €	89 525 €	105 365 €	
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	0 €	0 €	930 €	4 540 €	0 €	
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>						
Cumul des budgets (hors Bois Duval)	6 784 682 €	6 969 339 €	6 846 156 €	7 536 570 €	8 598 492 €	27%
Cumul des charges à caractère général (C011)	1 575 263 €	1 500 091 €	1 467 428 €	1 824 200 €	1 927 055 €	22%
Cumul des charges de personnel (C012)	2 326 729 €	2 267 649 €	2 371 050 €	2 693 113 €	2 998 539 €	29%

Les dépenses de fonctionnement cumulées en 2023 s'élèvent à 8 598 492 € (hors Bois Duval qui est un budget de lotissement / zone d'activité).

Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

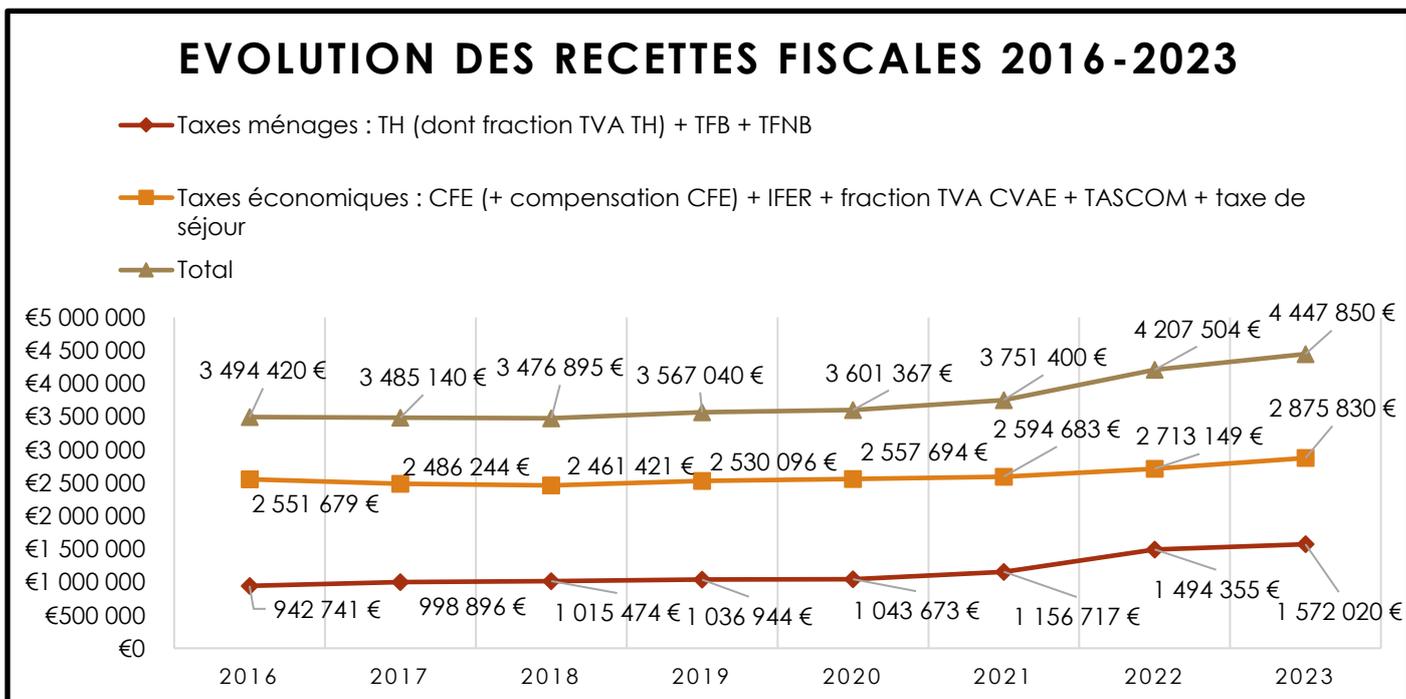
Réception par le préfet : 18/03/2024
 Publication : 19/03/2024

Evolution des taux de fiscalité 2017-2024



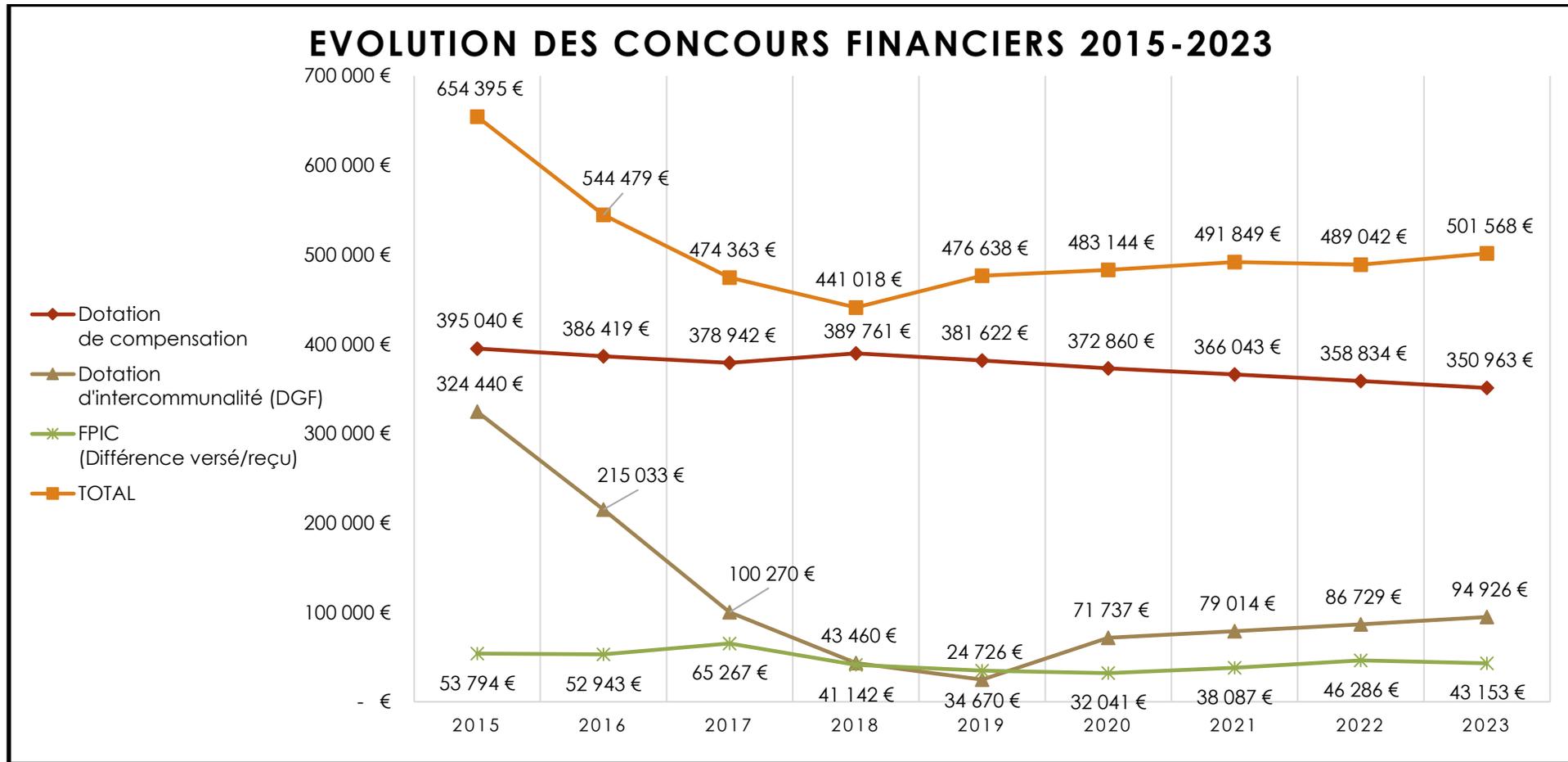
Instauration de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en 2022 à un taux de 2%.

Evolution des recettes de fiscalité



Les recettes fiscales sont passées de 3 494 420 € en 2016 à 4 447 850 € en 2023, soit 27,3% d'augmentation.

Evolution des concours financiers



Du fait de la participation au redressement des comptes publics, **on observe une forte baisse des dotations allouées par l'Etat entre 2015 et 2018 (de près de 215 000€, soit 33%), puis une légère augmentation entre 2018 et 2023 (d'environ 60 000€, soit près de 14%).**

Le montant alloué au titre de l'année 2024 n'est pas encore connu.

Evolution des tarifs depuis 2017

Tableau récapitulatif de l'évolution des tarifs									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Budget annexe OM)			Sans Objet	0%	0%	0%	Majoration des tarifs de 4% (particuliers) et 5% (professionnels) <i>Répercussion hausse TGAP*</i>	Majoration des tarifs de 5% <i>Répercussion hausse TGAP**</i>	Majoration des tarifs de 11% <i>Répercussion hausse TGAP***</i>
Centre aquarécratif		+2%	+1%	0%	0%	Maintien des tarifs (Exception : Tarifs de 10 tickets arrondis)	Maintien des tarifs	Actualisation des tarifs Entrée Adulte : 4,05€ à 4,50€ Entrée Jeune: 3,20€ à 3,50€ Dorénavant, le prix des animations comprend l'entrée au Centre Aqua.	Maintien des tarifs à l'exception des scolaires primaires du territoire (passage de 1,5€ à 2€)
Tarifs ALSH		+1%	+1%	+1%	+1%	+1%	+2%	Augmentation de 4,5%	Augmentation de 4,5% selon taux inflation
Tarifs OTP (Budget annexe SIAC)		0%	Ajout d'un forfait Hygiène de 50 € HT par location	0%	0%	0%	0%	Maintien des tarifs Application d'un tarif forfaitaire relatif aux fluides pour les locations comprises entre le 1er octobre et le 30 avril, d'un montant	Augmentation de 4,5% selon taux inflation
Redevance SPANC (Budget annexe SPANC)		0%	0%	0%	Hausse de la redevance de 13€ à 15€ Instauration d'un tarif de 70€ pour les contrôles d'avant-vente	0%	0%	Maintien des tarifs	Hausse de la redevance annuelle de 15€ à 16€ Hausse du prix du contrôle vente de 70€ à 75€

*Compte tenu de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes), le SYTTOM 19 a appliqué à compter du 1er janvier 2022 une augmentation de 8,59% sur le tarif de l'incinération qui passe ainsi de 105 € à 114 € la tonne et de 12.50% sur l'enfouissement qui passe de 120 € à 135 € la tonne.

**Compte tenu de la hausse de la TGAP, le SYTTOM 19 va appliquer à compter du 1er janvier 2023 une nouvelle augmentation de 14% sur le tarif de l'incinération qui passera ainsi de 114 € à 130 € la tonne (+16€/t) et de 11% sur l'enfouissement qui passera de 135 € à 150 € la tonne (+15€/t). La collectivité subit sans pouvoir agir la forte augmentation de la TGAP, les charges liées aux frais de véhicules, transport, fonctionnement, carburant, véhicules, etc ... qui augmentent elles aussi avec l'inflation. La Communauté de Communes est dans la phase de la mise en œuvre de la Redevance Incitative (REOMI) obligatoire pour toutes les collectivités à l'horizon 2024. Dans ces conditions, les tarifs de la redevance pour l'année 2023 augmentent de 5%.

***Compte tenu, notamment, de la hausse de la TGAP, le SYTTOM 19 va appliquer à compter du 1er janvier 2024 une augmentation de plus de 15% sur le tarif de l'incinération qui passera ainsi de 130 € à 150 € la tonne (+20€/t), ce qui représentera une hausse de 60 000 €. De plus, au cours de ces dernières années, les frais de sous-traitance générale ont augmenté de 38% et ceux de transports ont subi une hausse de 25%. Dans le même temps, la collectivité a fait le choix de ne pas répercuter en totalité cette hausse sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en puisant sur ses fonds propres. Il est à noter toutefois que les dépenses de personnel ont été maîtrisées avec la stabilisation des effectifs.

Concernant le SPANC, la nouvelle hausse de la redevance à compter de 2024 se justifie par la fin d'un contrat aidé.

Attributions de compensation

Historique

Suite au passage à la Taxe Professionnelle Unique par la Communauté de Communes par délibération en date du 28 janvier 2004, il est opéré, chaque année de la Communauté de Communes vers chacune des communes membres, un versement correspondant à la compensation de la diminution des ressources fiscales communales générées par ce passage à la TPU.

La délibération en date du 28 janvier 2004 acte le passage de la Communauté de Communes à la taxe professionnelle unique (TPU) et détermine les montants des attributions de compensation, qui ont, depuis, été revus à chaque nouveau transfert de charges.

- Délibération du 20 décembre 2004. Transfert de la compétence Enfance-Jeunesse.
- Délibération du 26 avril 2011. Transfert de charges du Centre Aqua-récréatif.
- Délibération du 10 avril 2017 (délibération définitive le 11 décembre 2017). Entrée de trois nouvelles communes au sein de la CCVEM et la création d'un ALSH sur la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte.
- Délibération du 29 novembre 2021. Transfert du service périscolaire de la commune de Marcillac-La-Croisille et la création de la Commune Nouvelle Montaignac-Sur-Doustre (Composée de Montaignac-Saint-Hippolyte et Le Jardin)

COMMUNES	Montant annuel 2024 de l'attribution de compensation	COMMUNES	Montant annuel 2024 de l'attribution de compensation
Champagnac la Noaille	3 882,00 €	Meyrignac l'Eglise	2 187,00 €
Chaumeil	12 297,00 €	Montaignac-sur-Doustre	117 926,00 €
Darnets	2 524,00 €	Moustier	23 491,00 €
Egletons	972 122,00 €	Péret-Bel-Air	21 388,00 €
La Chapelle-Spinasse	10 209,00 €	Rosiers d'Egletons	105 586,00 €
Lafage-sur-Sombre	6 180,00 €	Saint-Hilaire-Foissac	14 592,00 €
Lapleau	79 895,00 €	Saint-Merd-de-Lapleau	39 395,00 €
Laval-sur-Luzège	96 541,00 €	Saint-Yrieix-Le-Déjalat	16 096,00 €
Marcillac la Croisille	181 063,00 €	Sarran	36 539,00 €
		Soudeilles	48 075,00 €
TOTAL		1 789 988,00 €	

Il est également précisé que l'attribution de compensation 2022 de Marcillac-la-Croisille était minorée et portée à 179 990,00 €, compte tenu de la déduction rétroactive des charges pour la période de septembre à décembre 2021. L'attribution de compensation depuis 2023 pour Marcillac-la-Croisille est portée à 181 063,00 € pour une année complète.

Evolution des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement (budget principal)

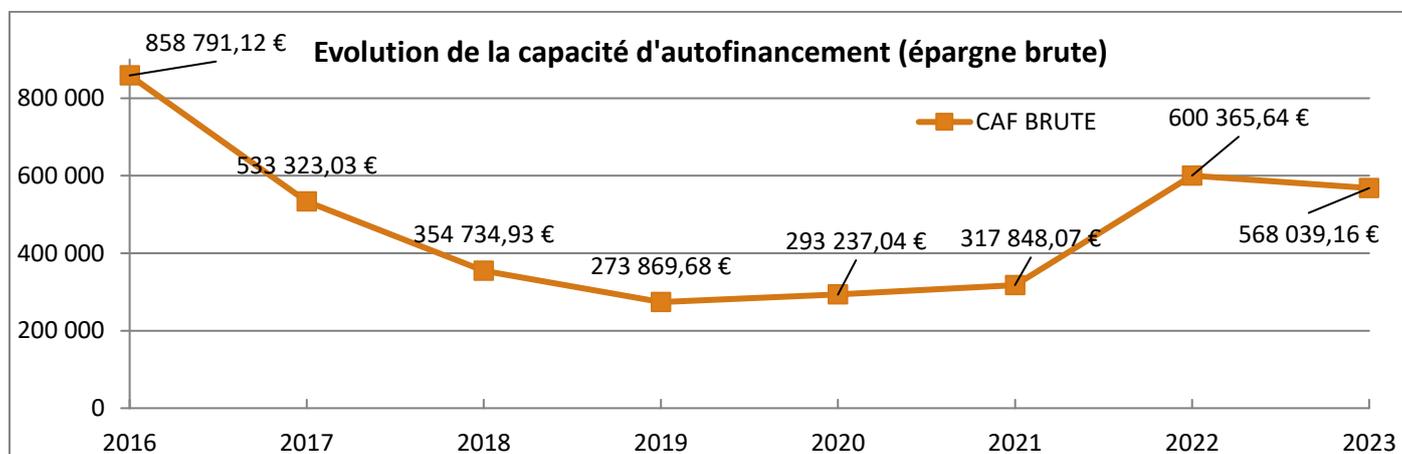
EVOLUTION DES POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES DE 2015 A 2023

CHAPITRES	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	REALISE	QUOTE	VARIATIONS 2023/2022	
	2015	PART DANS LE BUDGET	2016	PART DANS LE BUDGET	2017	PART DANS LE BUDGET	2018	PART DANS LE BUDGET	2019	PART DANS LE BUDGET	2020	PART DANS LE BUDGET	2021	PART DANS LE BUDGET	2022	PART DANS LE BUDGET	2023	PART DANS LE BUDGET		
DEPENSES																				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 780 640 €	30,42%	1 690 637 €	29,28%	1 818 555 €	28,97%	765 908 €	14,82%	907 171 €	16,75%	821 793 €	14,72%	788 958 €	14,32%	1 044 121 €	17,29%	1 159 182 €	16,42%	11,02%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 531 435 €	26,16%	1 509 298 €	26,14%	1 592 147 €	25,36%	1 645 386 €	31,84%	1 762 297 €	32,55%	1 698 888 €	30,42%	1 863 395 €	33,83%	2 148 685 €	35,59%	2 433 112 €	34,46%	13,24%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 826 146 €	31,20%	1 841 056 €	31,88%	1 967 483 €	31,34%	1 979 308 €	38,30%	1 979 186 €	36,55%	1 978 855 €	35,44%	1 975 782 €	35,87%	1 997 131 €	33,08%	2 009 628 €	28,46%	0,63%
65	AUTRES CHARGES DE GEST COUR.	348 124 €	5,95%	371 856 €	6,44%	416 730 €	6,64%	292 753 €	5,67%	270 691 €	5,00%	283 902 €	5,08%	303 994 €	5,52%	300 361 €	4,98%	380 168 €	5,38%	26,57%
66	CHARGES FINANCIERES	78 798 €	1,35%	64 613 €	1,12%	62 877 €	1,00%	58 544 €	1,13%	67 353 €	1,24%	65 851 €	1,18%	58 784 €	1,07%	49 963 €	0,83%	73 560 €	1,04%	47,23%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 073 €	0,12%	14 804 €	0,26%	23 868 €	0,38%	8 793 €	0,17%	2 804 €	0,05%	133 302 €	2,39%	46 996 €	0,85%	35 026 €	0,58%	30 433 €	0,43%	-13,11%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	281 530 €	4,81%	282 238 €	4,89%	396 147 €	6,31%	416 782 €	8,07%	425 392 €	7,86%	601 795 €	10,78%	470 503 €	8,54%	461 924 €	7,65%	974 336 €	13,80%	110,93%
	TOTAL DEPENSES	5 853 746 €	100,00%	5 774 503 €	100,00%	6 277 808 €	100,00%	5 167 474 €	100,00%	5 414 894 €	100,00%	5 584 385 €	100,00%	5 508 413 €	100,00%	6 037 211 €	100,00%	7 060 420 €	100,00%	16,95%
RECETTES																				
70	PRODUITS DES SERVICES	1 477 614 €	24,50%	1 469 506 €	22,64%	1 537 979 €	23,22%	442 373 €	8,31%	425 222 €	7,75%	256 446 €	4,53%	285 334 €	5,11%	419 795 €	6,60%	442 047 €	6,27%	5,30%
73	IMPOTS ET TAXES	3 024 169 €	50,14%	3 630 920 €	55,94%	3 597 098 €	54,31%	3 593 285 €	67,53%	3 680 636 €	67,12%	3 720 708 €	65,67%	3 390 183 €	60,72%	3 783 934 €	59,45%	3 993 526 €	56,69%	5,54%
74	DOTATIONS	1 321 677 €	21,91%	1 175 643 €	18,11%	1 145 266 €	17,29%	953 020 €	17,91%	993 716 €	18,12%	1 069 111 €	18,87%	1 522 270 €	27,26%	1 714 779 €	26,94%	1 817 688 €	25,80%	6,00%
013	ATTENUATION DE CHARGES	59 476 €	0,99%	73 860 €	1,14%	78 601 €	1,19%	55 258 €	1,04%	104 939 €	1,91%	32 023 €	0,57%	105 353 €	1,89%	94 570 €	1,49%	85 505 €	1,21%	-9,58%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 €	0,00%	121 €	0,00%	42 468 €	0,64%	44 316 €	0,83%	39 773 €	0,73%	35 319 €	0,62%	43 701 €	0,78%	136 775 €	2,15%	110 853 €	1,57%	-18,95%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 841 €	0,05%	3 005 €	0,05%	13 570 €	0,20%	17 174 €	0,32%	21 585 €	0,39%	197 444 €	3,48%	20 278 €	0,36%	25 801 €	0,41%	204 504 €	2,90%	692,63%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 422 €	2,41%	137 464 €	2,12%	207 906 €	3,14%	215 550 €	4,05%	217 445 €	3,97%	354 798 €	6,26%	216 279 €	3,87%	189 159 €	2,97%	390 873 €	5,55%	106,64%
	TOTAL RECETTES	6 031 201 €	100,00%	6 490 520 €	100,00%	6 622 890 €	100,00%	5 320 977 €	100,00%	5 483 317 €	100,00%	5 665 848 €	100,00%	5 583 397 €	100,00%	6 364 812 €	100,00%	7 044 996 €	100,00%	10,69%
	RESULTAT DE L'EXERCICE	177 454,46	2,94%	716 017,69	11,03%	345 081,70	5,21%	153 503,06	2,88%	68 422,90	1,25%	81 463,28	1,44%	74 984,33	1,34%	327 600,77	5,15%	-15 423,87	-0,22%	-104,71%

Evolution de la Capacité d'Autofinancement (Epargne brute)

Réception par le préfet : 18/03/2024
Publication : 19/03/2024

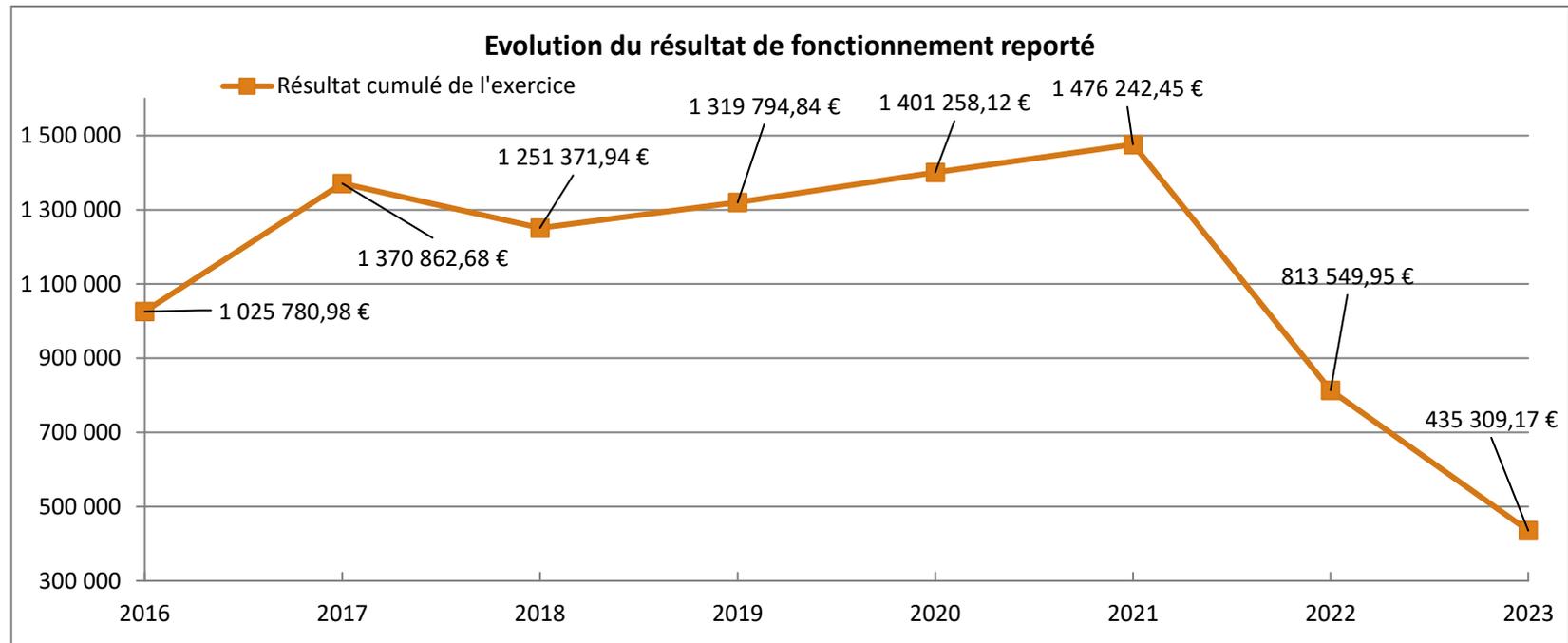
EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (EPARGNE BRUTE)								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT DE L'EXERCICE	716 017,69	345 081,70	153 503,06	68 422,90	81 463,28	74 984,33	327 600,77	-15 423,87
(C042) Opérations d'ordre (Dépenses)	282 237,83	396 147,44	416 782,12	425 392,13	601 794,90	470 503,02	461 924,29	974 335,91
(art. 775) Produits de cessions	-2 000,00			-2 500,00	-170 700,00	-11 360,00		-200 000,00
(art. 791) Transfert de charges Covid					135 476,62			
(C042) Opérations d'ordre (Recettes)	-137 464,40	-207 906,11	-215 550,25	-217 445,35	-354 797,76	-216 279,28	-189 159,42	-190 872,88
CAF BRUTE	858 791,12	533 323,03	354 734,93	273 869,68	293 237,04	317 848,07	600 365,64	568 039,16
- ANNUITE/CAPITAL	-280 689,92	-372 104,81	-385 157,23	-493 210,21	-601 300,22	-649 062,40	-614 399,84	-593 413,33
CAF NETTE	578 101,20	161 218,22	-30 422,30	-219 340,53	-308 063,18	-331 214,33	-14 034,20	-25 374,17



L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100€ d'épargne brute permettent de financer 100€ d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000€. C'est un effet de levier de 1 à 10.

Evolution du résultat de fonctionnement reporté

EVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat cumulé de l'exercice	1 025 780,98	1 370 862,68	1 251 371,94	1 319 794,84	1 401 258,12	1 476 242,45	813 549,95	435 309,17
Virement à la section d'investissement en N+1		272 993,80				990 293,27	362 781,91	435 309,17



Un virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement de 990 293,27€ a été réalisé entre 2021 et 2022 afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement et donc de moins recourir à l'emprunt.

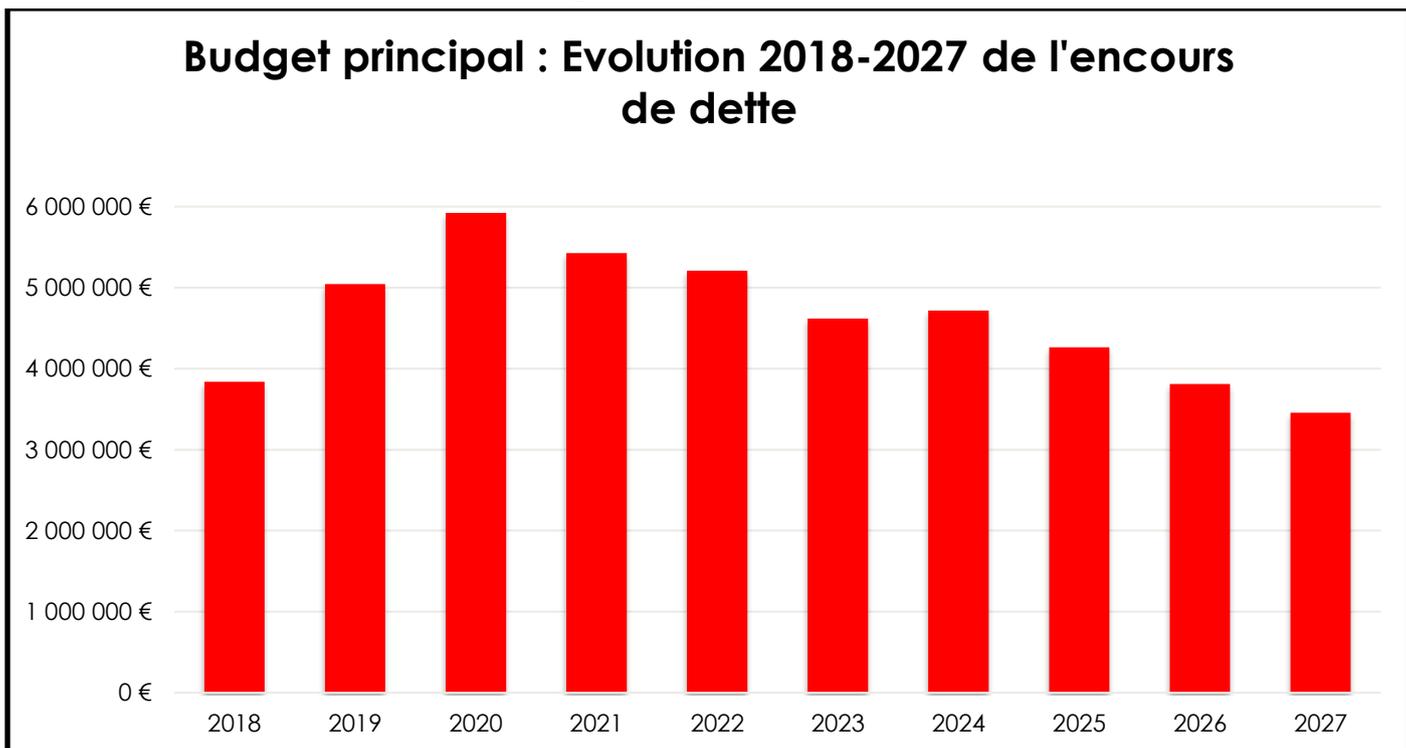
Un nouveau virement a été effectué entre l'exercice 2022 et 2023 pour un montant de 362 781,91€.

Etat de l'endettement – Budget principal

Etat de l'endettement - Budget Principal									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette (restant dû au 31/12)	2 028 481 €	2 447 791 €	2 369 904 €	3 837 910 €	5 044 699 €	5 923 399 €	5 424 337 €	5 209 937 €	4 616 524 €
Emprunts nouveaux	450 000 €	700 000 €	294 217 €	1 853 163 €	1 700 000 €	1 480 000 €	150 000 €	400 000 €	0 €
Amortissement du capital courant	281 917 €	280 690 €	372 105 €	385 157 €	493 210 €	601 300 €	649 062 €	614 400 €	593 413 €
Epargne brute	313 312 €	858 791 €	533 323 €	354 735 €	273 870 €	293 237 €	317 848 €	600 366 €	568 039 €
Capacité de désendettement en année (Encours de dette/épargne brute)	6,47	2,85	4,44	10,82	18,42	20,20	17,07	8,68	8,13
Recettes réelles de fonctionnement	5 885 779 €	6 353 056 €	6 414 983 €	5 105 426 €	5 265 872 €	5 311 050 €	5 367 118 €	6 175 653 €	6 654 123 €
Taux d'endettement (Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement)	34,46%	38,53%	36,94%	75,17%	95,80%	111,53%	101,07%	84,36%	69,38%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 572 216 €	5 492 265 €	5 881 660 €	4 750 691 €	4 989 502 €	4 982 590 €	5 037 910 €	5 575 287 €	6 086 084 €
Montant annuel des intérêts d'emprunt	81 856 €	65 695 €	62 724 €	56 070 €	70 107 €	70 842 €	62 187 €	51 597 €	56 504 €
Intérêts/dépenses réelles de fonctionnement	1,47%	1,20%	1,07%	1,18%	1,41%	1,41%	1,39%	0,93%	0,93%
Taux épargne brute	5,32%	13,52%	8,31%	6,95%	5,20%	5,52%	5,92%	9,72%	8,54%

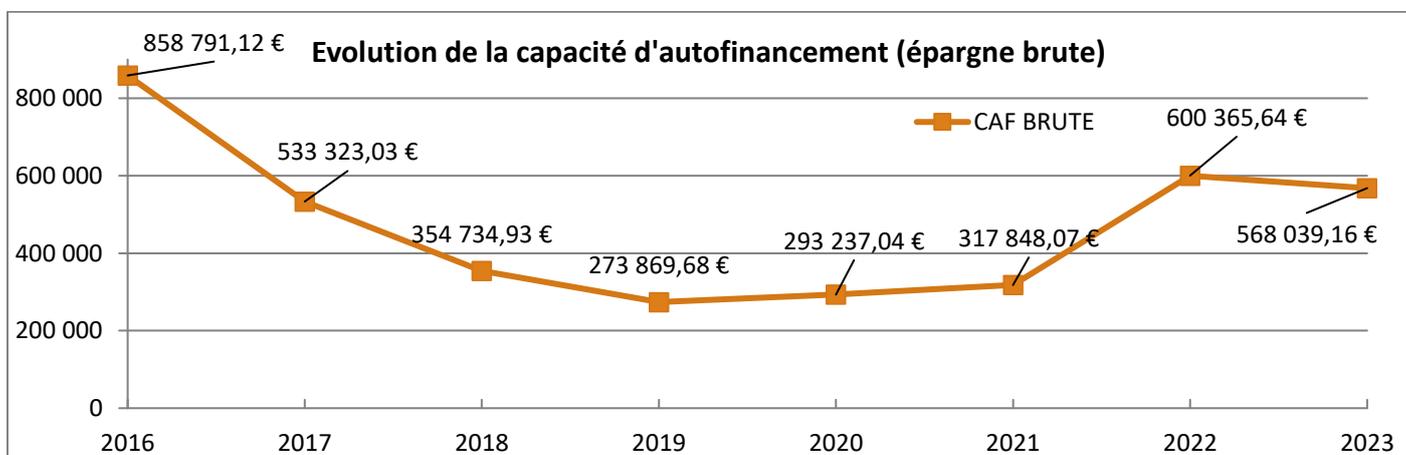
Ce tableau donne de nombreuses indications sur l'évolution de l'endettement du Budget Principal de la Communauté de Communes. Ci-après les principaux enseignements à retenir de ce tableau.

Les principaux enseignements à retenir sont les suivants :
Evolution de l'encours de dette du budget Principal



- **L'encours de dette au 31 décembre a évolué de 192% entre 2015 et 2020**, justifié par les emprunts nécessaires au financement des aménagements des terrains pour les serres à tomates, de la participation financière au déploiement de la fibre optique et à l'extension du bâtiment du domaine des Monédières, ces trois investissements engendrant des recettes à compter de 2020 pour le projet de serres, de 2021 pour le Domaine des Monédières (loyer) et de 2022 pour la fibre optique (détails sur la page suivante). Le Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement représente l'investissement en cours le plus important au niveau intercommunal dans l'intérêt de ses communes membres.
- **L'année 2020 représente un pic dans l'endettement de la collectivité.**
- **Entre 2020 et 2023 le désendettement est de 22%.**

Evolution de la capacité d'autofinancement (épargne brute)

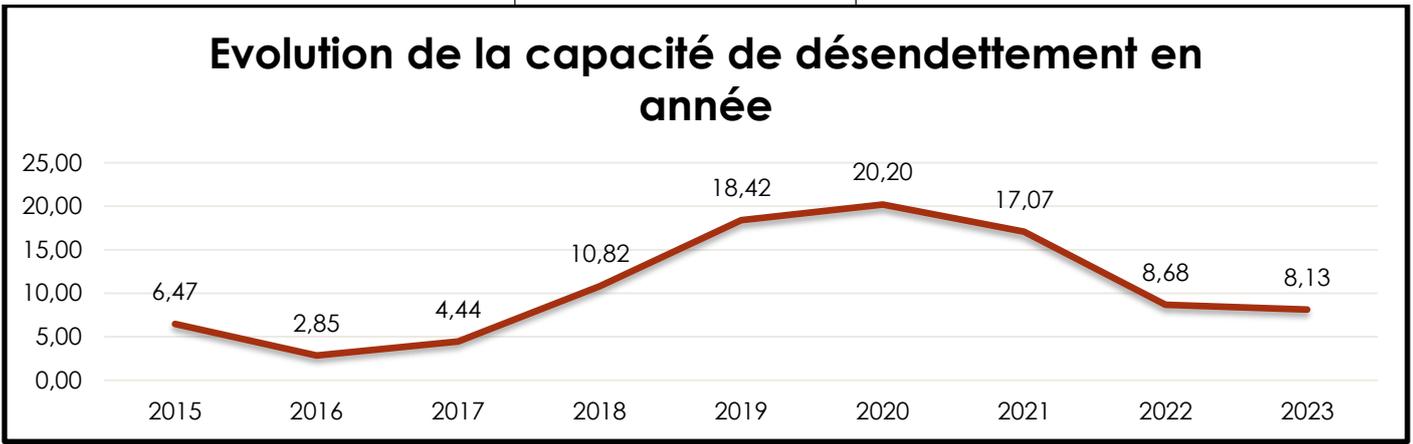


- En 2023, la CCVEM retrouve une **épargne brute** supérieure à celle de 2017.

Echéanciers des recettes d'investissement

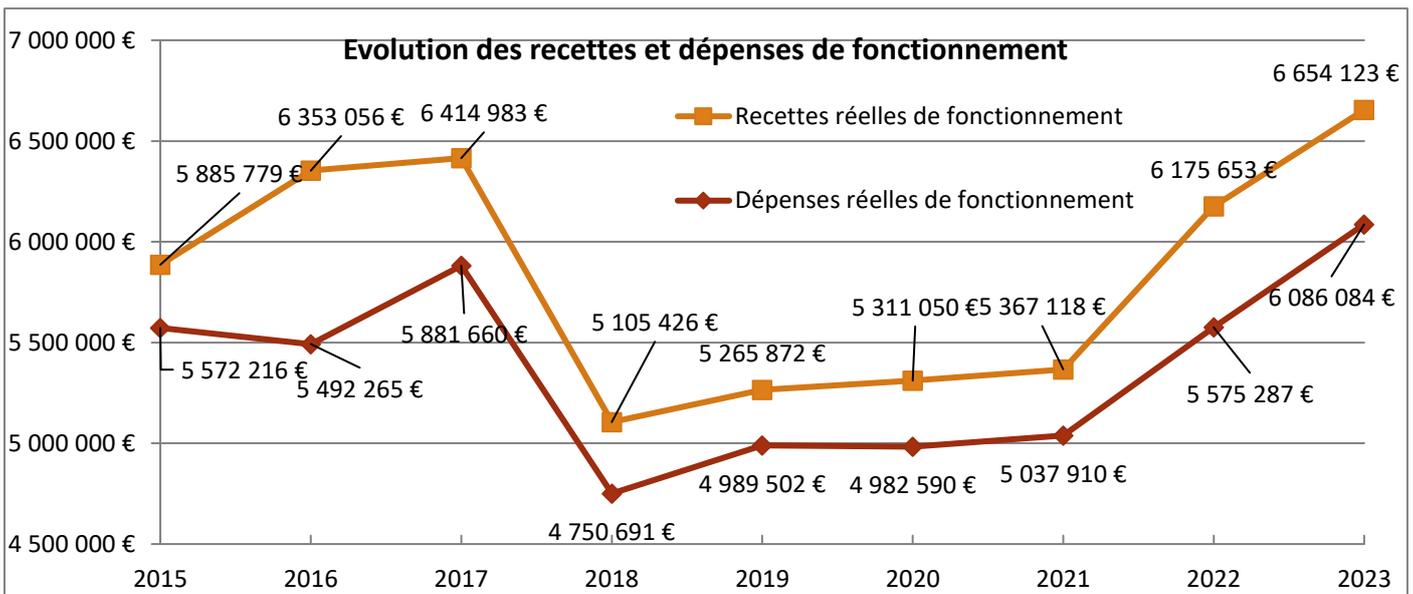
Echéanciers Serres à Tomates et déploiement de la Fibre Optique

Echéancier de paiement des Serres à Tomates (revu par avenant)					Le remboursement de l'avance au déploiement de la fibre optique		Recettes cumulées d'investissement			
	SCEA faur'sage	SCEA tomates des sim	SCEA des chaux	Échéance totale annuelle	1er échéancier: montant de l'avance initiale soit 1 082 609 € / 10 ans			Serres à Tomates	Fibre optique	Total annuel
2020	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	2nd échéancier: montant différentiel de l'avance totale soit 721 739 € / 10 ans		2020	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
2021	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	2022	108 260,90 €	2021	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
2022	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	2023	108 260,90 €	2022	45 000,00 €	108 260,90 €	153 260,90 €
2023	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2024	108 260,90 €	2023	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2024	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2025	108 260,90 €	2024	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2025	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2026	108 260,90 €	2025	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2026	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2027	108 260,90 €	2026	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2027	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2028	108 260,90 €	2027	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2028	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2029	108 260,90 €	2028	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2029	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2030	108 260,90 €	2029	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2030	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2031	108 260,90 €	2030	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2031	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2032	72 173,90 €	2031	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2032	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2033	72 173,90 €	2032	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2033	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2034	72 173,90 €	2033	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2034	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2035	72 173,90 €	2034	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2035	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2036	72 173,90 €	2035	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2036	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2037	72 173,90 €	2036	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2037	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2038	72 173,90 €	2037	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2038	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2039	72 173,90 €	2038	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2039	22 158,33 €	22 158,33 €	22 158,33 €	66 475,00 €	2040	72 173,90 €	2039	66 475,00 €	72 173,90 €	138 648,90 €
					2041	72 173,90 €	2040	- €	72 173,90 €	72 173,90 €
							2041	- €	72 173,90 €	72 173,90 €
Total	421 691,93 €	421 691,93 €	421 691,93 €	1 265 075,80 €	Total	1 804 348,00 €	Total	1 265 075,80 €	1 804 348,00 €	3 069 423,80 €



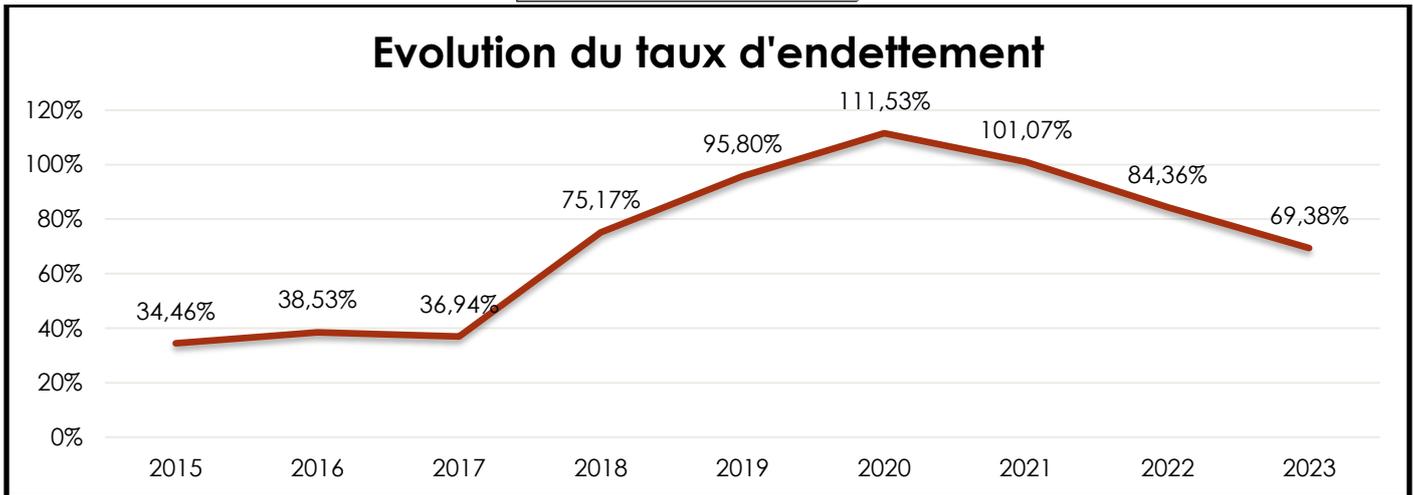
- **La capacité de désendettement en année** a connu une forte hausse de 2017 à 2020 suite au fort recours à l'emprunt. Suite à l'augmentation des recettes de fonctionnement pour la collectivité avec notamment l'instauration de la Taxe Foncière Propriétés Bâties à 2% en 2022 et la maîtrise de la hausse des dépenses, la collectivité retrouve et maintient une capacité de désendettement d'avant 2018 et passe en-dessous du seuil d'alerte des 12 ans.

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement



- **Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 20% entre 2017 et 2018**, en grande partie du fait du transfert des recettes de la REOM sur le budget annexe Ordures ménagères à compter de 2018. De 2018 à 2023 les recettes augmentent de 30%.

Evolution du taux d'endettement

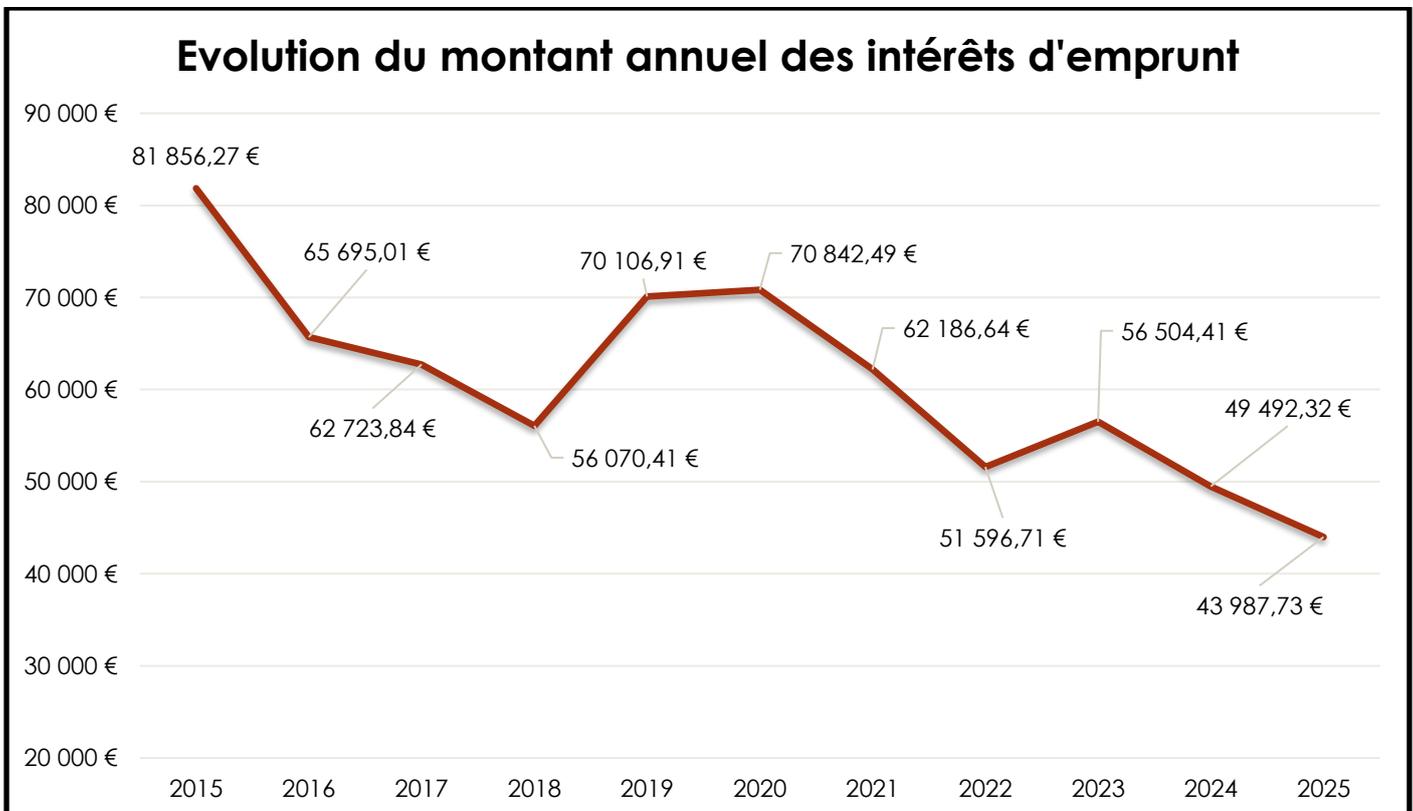
Réception par le préfet : 18/03/2024
Publication : 19/03/2024

- Malgré **un taux d'endettement en forte hausse entre 2017 et 2020** de 75 points, **il diminue entre 2020 et 2023 de 42 points.**

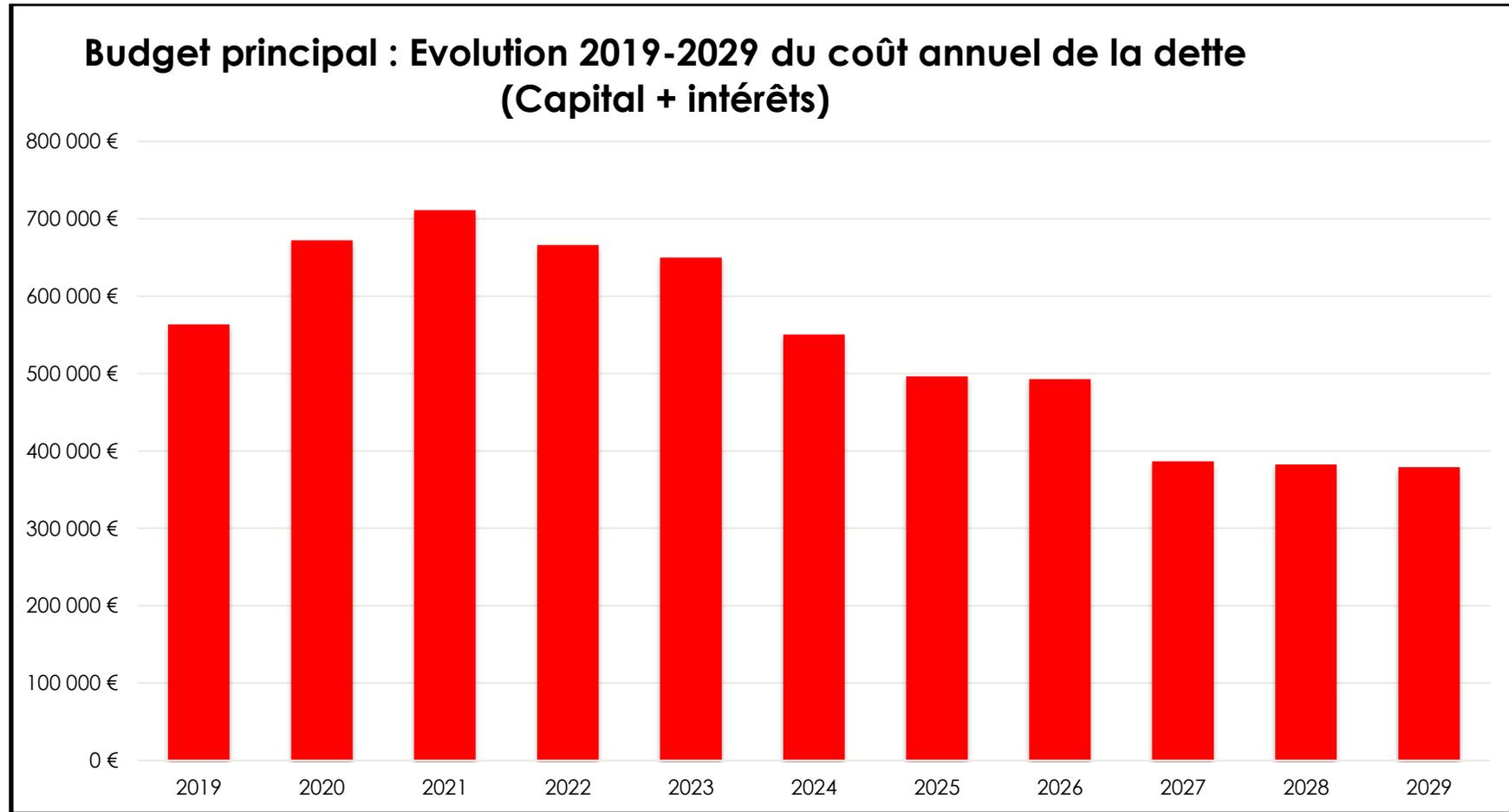
Evolution du montant annuel des intérêts d'emprunt

- On observe que le montant des intérêts était très bas en 2022 malgré un encours de dette supérieur aux années précédentes. Nous avons profité de la **forte baisse des taux d'intérêts ces dernières années** pour privilégier le recours à l'emprunt.

Il est à noter que la collectivité possède actuellement deux emprunts dont le taux est indexé sur le livret A, taux en forte hausse en 2023.



Etat de l'endettement pluri-budgétaire Amortissement prévisionnel de la dette



On constate que **le coût annuel de la dette a progressé entre 2019 et 2021**, dû au recours à l'emprunt évoqué précédemment. Cependant, on note que **ce coût annuel diminuera relativement rapidement dans les années à venir, laissant ainsi la possibilité de souscrire de nouveaux emprunts si nécessaire.**

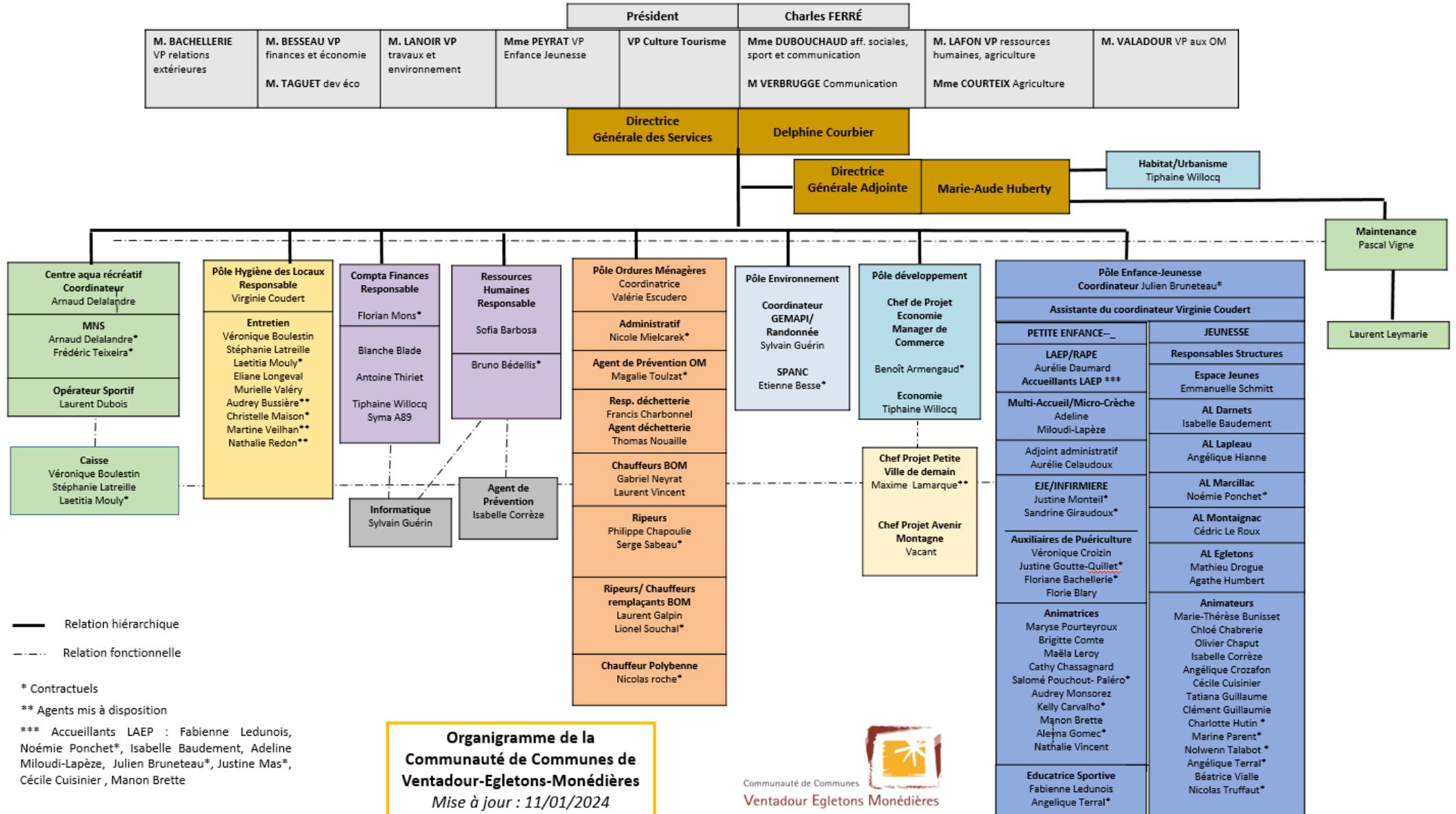
Détails des échéances d'emprunts depuis 2015 jusqu'en 2042 sur l'ensemble des budgets

Échéances emprunts (Capital + Intérêts)															
N°Emprunt	Libellé de l'emprunt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTA EGLETONS MONEDIER BP BUDGET PRINCIPAL (Entité N°02)															
2005-0001	CE INVESTISSEMENT 2005 519166	16 027,83	15 555,49	15 083,15	14 610,81	14 138,48	13 666,16								
2012-0001	CE MAISON ENFANT 1219319	63 120,28	61 452,67	59 785,06	58 117,45	56 449,84	54 782,23	53 114,62	51 447,04						
2012-0002	CAF MAISON ENFANT 201100132	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00										
2014-0001	CACF INVESTISSEMENT 2014 970231	50 936,57	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36		
2015-0001	CACF CAR REAMENAGE 176460	113 953,74	122 400,00	118 905,55	115 411,11	111 916,66	108 422,22	104 927,77	101 433,33	97 938,89					
2015-0002	CACF CAR 518110	105 674,85	82 037,41	78 517,08	76 380,33	74 243,58	72 106,83	69 970,10							
2016-0001	CACF INVEST 2016 1419699		52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 908,07		
2016-0002	CACF INVEST 2016 1419695			19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 710,79		
2016-0003	CACF TRANSCORREZIEN 871338			4 015,92	4 015,92	4 010,27									
2017-0001	COMCOM M AUBERGE CHAUMEIL 1119334			4 137,97	4 173,69	4 214,88	4 257,68	4 305,31	4 236,96	4 293,28	4 918,72	5 272,24	5 237,94	5 206,83	5 174,52
2017-0002	COM COM M DOM MONEDIERES 1019258			16 791,06	16 925,47	17 063,05	17 210,76	16 923,68	17 109,35	19 382,67	20 578,80	20 356,93	20 142,27	19 922,55	19 703,09
2018-0001	CAF ALSH MONTAIGNAC 201500025				10 000,00	10 000,00	10 000,00	7 338,08							
2018-0002	CAF ALSH DARNETS 201500023				4 000,00	4 000,00	4 000,00	3 825,15							
2018-0003	BANQUE POSTAL INVEST 2018 MON522185					143 687,50	140 437,50	138 937,50	137 437,50	135 937,50	134 437,50	132 937,50	131 437,50	129 937,50	128 437,50
2019-0001	CACF SERRES A TOMATES 2019 NC0598						97 851,78	96 556,81	95 936,32	95 315,81	94 695,32	94 074,81	93 454,32	92 833,81	92 213,32
2020-0001	CACF INVEST 2019 NC0608						25 814,69	51 505,63	51 340,63	51 175,63	51 010,63	50 845,63	50 680,63	50 515,63	50 350,63
2020-0002	CE DDM 2020 298207E							40 251,53	53 254,43	53 029,03	52 803,63	52 578,23	52 352,83	52 127,43	51 902,03
2021-0001	CACF ETAL CHGES COVID 3358355								30 208,13	30 163,13	30 118,13	30 073,13	30 028,13		
2022-0001	EMPRUNT CACF 4299194									39 088,90	38 475,01	37 608,35	36 741,68	35 875,01	35 008,35
COMMUNAUTE DE COMMUNES - ORDURES MENAGERES CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER (Entité N°02)															
2004-0001	CRCA Financement Immobilier	18 853,46	18 853,46	18 853,46	18 853,52										
2013-0001	CACF Acquisition camion Bom Renault	16 892,85	16 371,42	15 850,00	15 328,57	14 807,17									
2016-0001	Acquisition BOM renault DS 102 RA		25 234,03	24 777,14	24 457,14	24 137,14	23 817,14	23 497,14	23 177,16						
2018-0001	BANQUE POST DECHETTERIE MON522184					19 767,58	19 331,25	19 100,25	18 869,25	18 638,25	18 407,25	18 176,25	17 945,25	17 714,25	17 483,25
2021-0001	CEPAL RENAULT BOM FW 206 EH								28 365,54	28 302,40	28 252,00	28 201,60	28 151,20	28 100,80	28 050,40
2023-0001	ACHAT POLYBENNE										34 959,57	33 173,65	32 101,50	31 029,36	29 957,22
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER SERV INTERCOM ACT* CULTURELLE (Entité N°01)															
2007-0001	DEXA	1 576,02													
2010-0001	CE OTP 7515606	15 698,31	15 698,31	139 216,64											
	Dettes annuelles (Total des échéances)	416 793,91	422 542,15	633 525,89	499 866,87	622 029,01	715 291,10	753 846,43	736 408,50	696 858,39	632 249,45	575 951,82	570 892,11	463 263,17	458 280,31

Échéances emprunts (Capital + Intérêts)															
N°Emprunt	Libellé de l'emprunt	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTA EGLETONS MONEDIER BP BUDGET PRINCIPAL (Entité N°02)															
2005-0001	CE INVESTISSEMENT 2005 519166														
2012-0001	CE MAISON ENFANT 1219319														
2012-0002	CAF MAISON ENFANT 201100132														
2014-0001	CACF INVESTISSEMENT 2014 970231														
2015-0001	CACF CAR REAMENAGE 176460														
2015-0002	CACF CAR 518110														
2016-0001	CACF INVEST 2016 1419699														
2016-0002	CACF INVEST 2016 1419695														
2016-0003	CACF TRANSCORREZIEN 871338														
2017-0001	COMCOM M AUBERGE CHAUMEIL 1119334	5 143,29	5 106,04	5 069,79	5 032,11										
2017-0002	COM COM M DOM MONEDIERES 1019258	19 467,42	19 231,78												
2018-0001	CAF ALSH MONTAIGNAC 201500025														
2018-0002	CAF ALSH DARNETS 201500023														
2018-0003	BANQUE POSTAL INVEST 2018 MON522185	126 937,50	125 437,50	123 937,50	122 437,50	120 937,50									
2019-0001	CACF SERRES A TOMATES 2019 NC0598	91 592,81	90 972,32	90 351,81	89 731,32	89 110,81	88 490,32	87 869,81	87 249,32	86 628,81	86 008,32	85 387,81			
2020-0001	CACF INVEST 2019 NC0608	50 185,63	25 030,94												
2020-0002	CE DDM 2020 298207E	51 676,63	51 451,23	51 225,83	51 000,43	50 775,03	50 549,63	50 324,23	50 098,83	49 873,43	49 648,03	49 422,63	49 197,23	12 264,09	
2021-0001	CACF ETAL CHGES COVID 3358355														
2022-0001	EMPRUNT CACF 4299194	34 141,68	33 275,01	32 408,35	31 541,68	30 675,01	29 808,35	28 941,68	28 075,01	27 208,15					
COMMUNAUTE DE COMMUNES - ORDURES MENAGERES CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER (Entité N°02)															
2004-0001	CRCA Financement Immobilier														
2013-0001	CACF Acquisition camion Bom Renault														
2016-0001	Acquisition BOM renault DS 102 RA														
2018-0001	BANQUE POST DECHETTERIE MON522184	17 252,25	17 021,25	16 790,25	16 559,25	16 328,25	16 097,25	15 866,25	15 635,25	15 404,25	15 173,25				
2021-0001	CEPAL RENAULT BOM FW 206 EH														
2023-0001	ACHAT POLYBENNE	28 885,07	27 813,06												
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER SERV INTERCOM ACT* CULTURELLE (Entité N°01)															
2007-0001	DEXA														
2010-0001	CE OTP 7515606														
	Dettes annuelles (Total des échéances)	425 282,28	395 339,13	319 783,53	316 302,29	307 826,60	184 945,55	183 001,97	181 058,41	179 114,64	150 829,60	134 810,44	49 197,23	12 264,09	0,00

III) Etat des lieux des Ressources Humaines

Organigramme de la collectivité au 1er janvier 2024

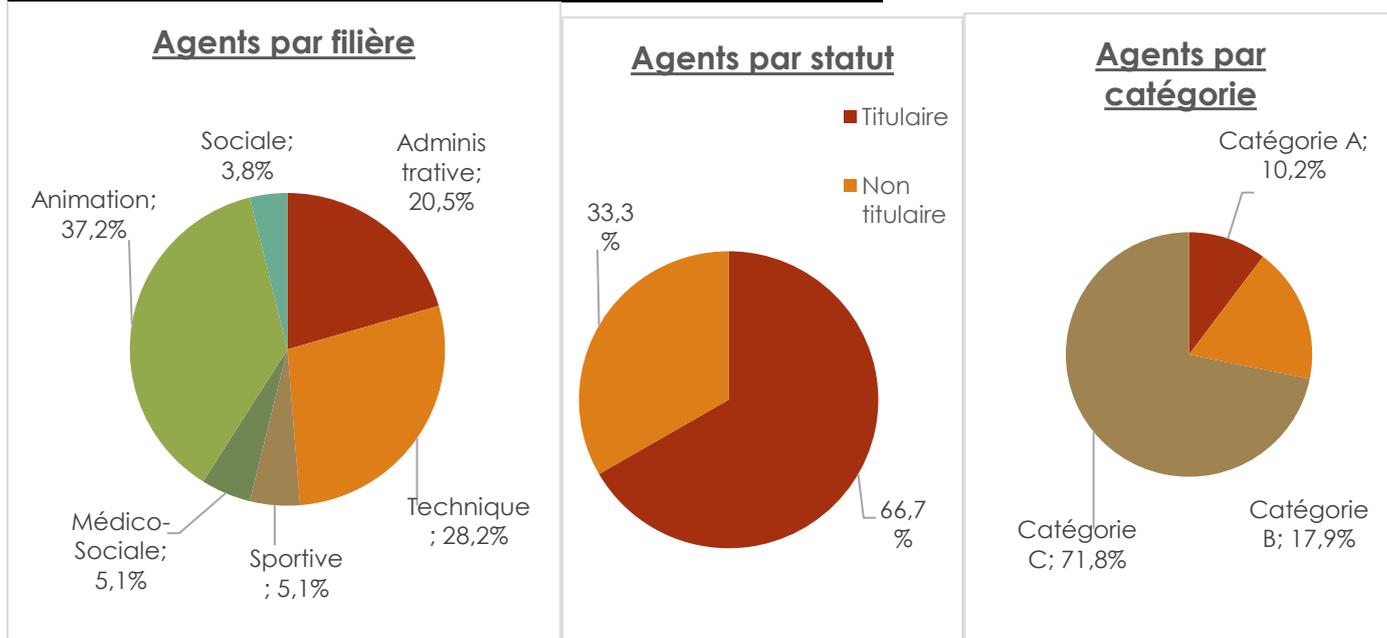


La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières compte au 1^{er} janvier 2024, 78 agents permanents (titulaires ou contractuels disposant d'un contrat d'au moins 6 mois consécutifs), répartis sur quatre pôles :

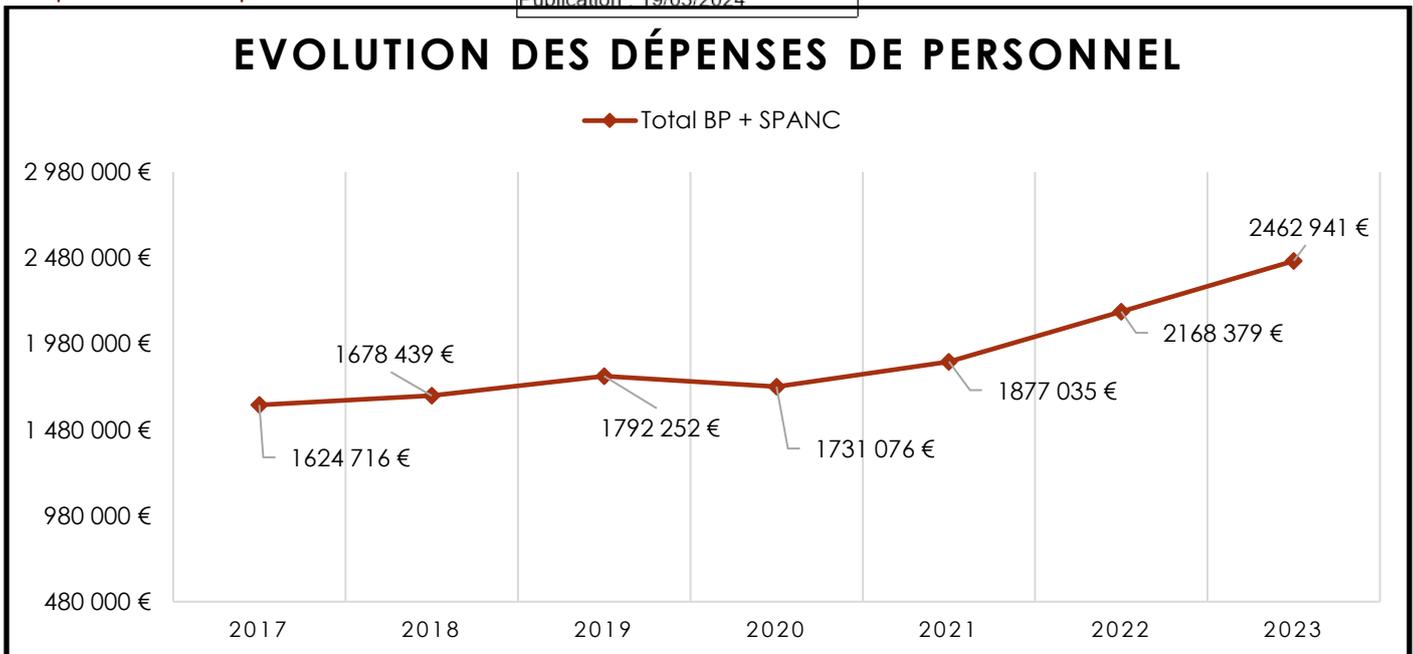
- 🚧 Bureaux administratifs : 12 agents
- 🚧 Le pôle enfance-jeunesse : 45 agents
- 🚧 Le Centre aqua-récréatif : 8 agents
- 🚧 Le service Ordures Ménagères : 13 agents

Typologie des agents au 1^{er} janvier 2024 :

Effectifs au 1er janvier 2024		CCVEM	%
Général	Nombre d'agents	78	
	Nombre d'ETP	75,72	
Agents par statut	Titulaire	52	66,7%
	Non titulaire	26	33,3%
Agents par catégorie	Catégorie A	8	10,3%
	Catégorie B	14	17,9%
	Catégorie C	56	71,8%
Agents par filière	Administrative	16	20,5%
	Technique	22	28,2%
	Sportive	4	5,1%
	Médico-Sociale	4	5,1%
	Animation	29	37,2%
	Sociale	3	3,9%



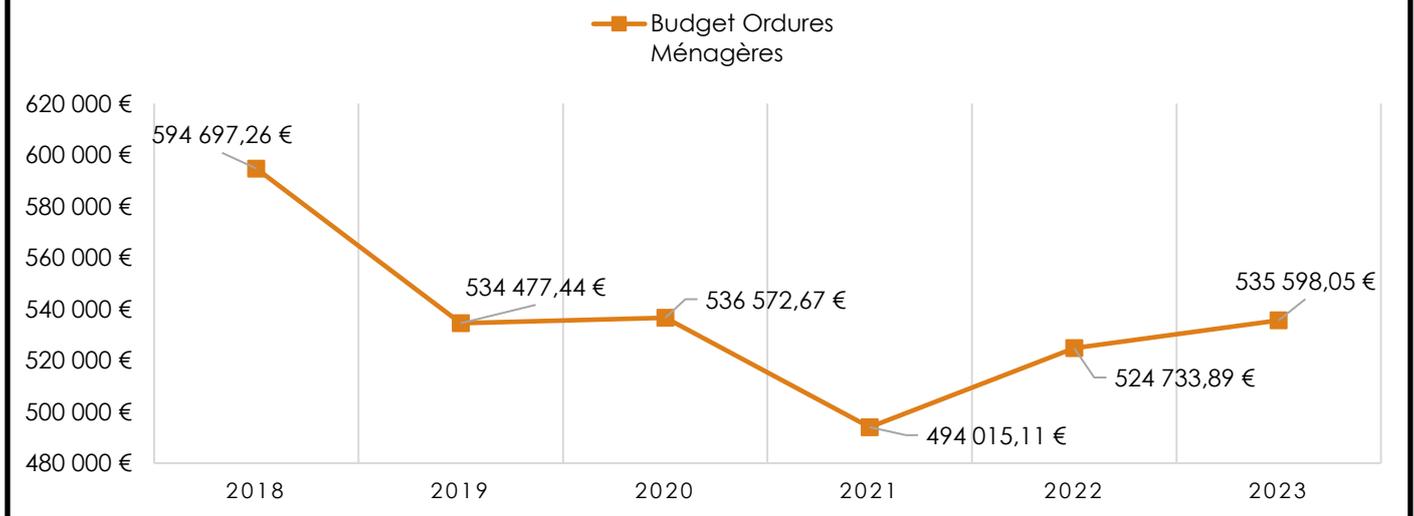
Dépenses de personnel



Les dépenses de personnel sont depuis 2016 en augmentation chaque année, s'expliquant par la conjugaison de plusieurs facteurs, dont en particulier :

- ✚ **L'avancement de carrière** des agents
- ✚ La mise en œuvre du protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)** visant à la revalorisation des grilles indiciaires entre 2016 et 2022 ;
- ✚ **L'ouverture en septembre 2017 et sur une année complète à partir de 2018 de l'accueil de loisirs de Montaignac St-Hippolyte** (devenu Montaignac-sur-Doustre) au sein du service enfance-jeunesse ;
- ✚ Dans le cadre de l'exercice de la compétence Développement économique, **le basculement d'un agent du budget ordures ménagères vers le budget principal** en 2019, la nécessité de pallier à **l'absence de plusieurs agents en congé de longue maladie** ;
- ✚ Une **baisse globale de la masse salariale en 2020** due à une baisse des activités et moins besoin de renforts liée à la situation sanitaire et le départ en retraite d'un agent en maladie.
- ✚ En 2021, double emploi du poste de DGS suite à congé maternité. Mise en place **du projet "Petites villes de demain"** à partir de juillet, recrutement **d'un chef de projet et d'un Manager de commerce**.
- ✚ En 2022, ouverture de la micro-crèche à Marcillac la Croisille (+ 150 000 €), Augmentation de l'indice majoré plancher de 343 à 352 et augmentation du point d'indice de 3,5% en juillet (+ 40 000€ sur une demi-année),
 - Chef de projet « Petites Villes de Demain » et Manager de commerce sur une année entière (+73 000 €), recrutement d'un chef de projet « Avenir Montagne » en octobre (+ 12 250 €).
 - Ces postes ouvrent droit à des financements : Manager de commerce : 20k€/an, Chef de projet « Petites Villes de Demain » : 45k€/an, chef de projet Avenir Montagne : 60k€/an
- ✚ **La hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, 1^{er} juillet 2023 et 1^{er} janvier 2024.**

EVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



Suite à l'intégration des ordures ménagères en 2018 et des départs en retraite, dont deux agents suite à Congés Longue Maladie en 2020 et 2021, la réorganisation des services a permis de faire baisser la masse salariale de 20% entre 2018 et 2021. La masse salariale augmente à partir de 2022 avec le recrutement d'agents pour la mise en place de la REOMI.

Evolutions envisagées des dépenses de personnel

Compte tenu de l'augmentation du point d'indice sur une année complète, de l'indice majoré plancher, du mécanisme de progression des carrières des agents publics, des modifications d'organisation, du versement en janvier 2024 de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et de la hausse du coût des assurances, l'évolution des dépenses de personnel est estimée à 6% (à préciser) pour le budget Principal, le budget annexe SPANC et le budget annexe Ordures Ménagères

Ces estimations sont données à titre indicatif et seront affinées jusqu'au vote des Budgets Primitifs.

Régime indemnitaire

Par délibérations en date du 12 décembre 2016, du 10 avril 2017, du 11 décembre 2017 puis du 12 février 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place du RIFSEEP aux agents appartenant aux cadres d'emplois disposant d'un décret interministériel d'application afin d'harmoniser le régime indemnitaire avec la fonction publique d'Etat.

Suite à la parution des décrets actualisés prenant en compte les derniers cadres d'emplois non concernés (Techniciens Territoriaux, Educateurs territoriaux de jeunes enfants, Infirmiers territoriaux en soins généraux et Auxiliaires de puériculture territoriaux) une délibération a été prise au conseil du 07 décembre 2020 pour sa mise en application.

L'intégralité des agents de la CCVEM sont soumis au RIFSEEP depuis le 01/01/2021.

Schéma de mutualisation

Un premier schéma de mutualisation a été approuvé en septembre 2015 par le Conseil Communautaire. Ce schéma a pour but d'identifier les sources de mutualisation possibles entre la Communauté de Communes et les communes membres. Il est actualisé chaque année et annexé au présent rapport d'orientations budgétaires.

Restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement des Budgets Primitifs 2023

Réception par le préfet : 18/03/2024
Publication : 19/03/2024

Budget Principal

OPERATIONS	COMPTE	Restes à réaliser 2023				
		DEPENSES	RECETTES			
006 VENTADOUR				033 ENFANCE JEUNESSE		
Subvention DETR aménagement local rangement				1311		2 560,00
Subvention CAF réaménagement local le temps des travaux				1318		9 342,01
Subvention DETR électricité maison de l'enfant				1311		1 932,39
Subvention Département sanitaires	1313		4 312,00	2188	2 258,54	
Ruban Leds Main Courante	2135	1 350,00				13 834,40
TOTAL OPERATION		1 350,00	21 100,84			
010 COR				040 ZA DU BOIS TRA LE BOS		
Subvention Région Trvx restauration ruisseau du Gay	1322		3 531,00			
Subvention Région Trvx restauration zones humides du Maumont	1322		18 300,00	024		970 000,00
Subvention DETR Pont Chapelle Spinasse	1321		6 250,00	2031	7 634,93	
Subvention Département Vendahaut	1323		5 623,00			970 000,00
Subvention EDF	1328		5 000,00			
Subvention Agence de l'Eau - Trvx restauration pont Chapelle	1328		6 315,00			
Subvention Agence de l'Eau - Trvx mise en défens abreu. Doustre	1328		13 389,00			
Subvention Agence de l'Eau - Mise aux normes plan eau Vendahaut	1328		16 871,00			
Subvention Agence de l'Eau - Restauration Soudeillette	1328		3 446,00			
Mise aux normes Plan d'eau du Vendahaut	2315	37 106,00				
Travaux de reconquête des zones humides Maumont + Rebières	2315	4 062,00				
Restauration embâcles Soudeillettes	2315	4 135,00				
Mise en défens, abreuvement Doustre	2315	3 821,00				
TOTAL OPERATION		49 124,00	78 725,00			
011 ESPACE AQUA				043 Schéma directeur approvisionnement eau potable et assainissement		
Subvention DETR travaux électricité / éclairage	1311		4 267,20	Prestation AMO	2031	30 440,00
Subvention Département travaux électricité / éclairage	1313		3 840,00	Prestation SDAEP	2031	347 893,68
Poele sauna et générateur	2188	4 358,00		Subvention Département	1313	32 882,75
TOTAL OPERATION		4 358,00	8 107,20	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	1318	233 022,30
013 PLH - OPAH				TOTAL OPERATION		378 333,68
Subventions Aides Logements Vacants	20422	21 997,06		044 Equipement Touristique Monédières		265 905,05
TOTAL OPERATION		21 997,06	0,00	TOTAL OPERATION		0,00
014 CHEMINS RANDO				046 Plans actions économiques		
Balisage circuits VTT par comité départemental VTT	2158	3 000,00		Subventions Economiques	20422	4 534,33
TOTAL OPERATION		3 000,00	0,00	TOTAL OPERATION		4 534,33
026 RESTRUCTURAT* ACCUEIL LOISIRS				047 Extension Domaine des Monédières		
Déménagement, remise en état, mise aux normes MAC	2318	55 561,20		TOTAL OPERATION		0,00
TOTAL OPERATION		55 561,20	0,00	049 Travaux de sectorisation (Budgeté Op043 BP23)		
030 ZONE GRESOUILLERE				Reste à charge communes (100%)	4582	283 099,38
TOTAL OPERATION		0,00	0,00	Dépenses Travaux	4581	138 872,35
				Subvention Département	4582	36 824,25
				Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	4582	172 946,15
				TOTAL OPERATION		138 872,35
				050 Plan Avenir Montagne		492 869,78
				Dépenses EBULIS Etude mobilité	2318	10 860,00
				Subvention Département Etude Mobilité	1313	6 000,00
				Subvention Etat ANCT CRTE Etude Mobilité	1311	15 050,00
				Subvention Etat Fonds Vert Plate-forme covoiturage	1311	3 837,60
				TOTAL OPERATION		10 860,00
				099 OPERATIONS NON AFFECTEES		24 887,60
				TOTAL OPERATION		0,00
				CUMUL		725 330,83
						1 150 099,04

Budget annexe Ordures Ménagères

OPERATIONS	COMPTE	Restes à réaliser 2023	
		DEPENSES	RECETTES
00099			
Photocopieur RICOH	2183	4 524,98	
TOTAL OPERATION		4 524,98	0,00
417			
REOMI AMO Apport volontaire HM - SAS TERROIRS ET COMMUNAUTE	23151	4 890,00	
REOMI Mission AMO - SAS TERROIRS ET COMMUNAUTE	23151	70 746,00	
REOMI Mission AMO - SARL CONSILIUM	23151	4 788,00	
TOTAL OPERATION		80 424,00	0,00
CUMUL		84 948,98	0,00
			-84 948,98

IV) Orientations Budgétaires Annuelles à partir de 2024

Les montants de dépenses sont exprimés en € TTC et comprennent les restes à réaliser.
Les subventions sont calculées sur le montant de dépenses HT.

TOURISME

- * Château de Ventadour (dont billetterie) :
 - Dépenses :
 - ✓ Travaux de reprise de maçonnerie : 44 500 €
 - ✓ Divers travaux d'électricité et éclairage : 2 500 €
 - ✓ *Ruban LED main courante : 1 350 € (reste à réaliser fin 2023)*
 - Recettes :
 - ✓ DRAC : 50% des travaux de reprise de maçonnerie : 18 500 €
 - ✓ *Département : 4 312 € pour sanitaires (reste à réaliser fin 2023)*
 - ✓ *DETR : 16 789 € pour sanitaires et aménagements divers (reste à réaliser fin 2023)*

ENFANCE JEUNESSE

- * Travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison de l'Enfant à Égletons
 - Dépenses (études + travaux et raccordement au réseau de chaleur) : 625 000 € TTC + mobilier (chiffrage en cours)
 - Plan de financement :
 - ✓ CAF : 232 500 €
 - ✓ Département : 85 200 €
 - ✓ DSIL/CRTE : 90 000 €
 - ✓ Autofinancement / Reste à charge CC VEM : 113 134 € (21,72%)
- * Aménagement d'un local de rangement à la Maison de l'Enfant :
 - Dépenses : déjà effectuées, reste électricité : 1 461 €
 - *Recettes : 2 560 € (reste à réaliser fin 2023)*
- * Travaux d'électricité à la Maison de l'Enfant (LED) Rénovation énergétique et sécurisation :
 - Dépenses : déjà effectuées
 - *Recettes : 1 932 € (DSIL) (reste à réaliser fin 2023)*
- * Achat d'un Minibus en 2025 :
 - Dépenses : chiffrage en cours (au moins 30 000 €)
 - Recettes : 50% minimum (CAF)
- * Investissements divers (renouvellement de matériel et de mobilier, matériel pédagogique...) : 6 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- * Acquisitions foncières relatives au développement économique lié aux zones d'activités, notamment l'extension de la ZA de Tra le Bos
 - Dépenses Za Tra le Bos :
 - ✓ Indemnités expropriation ZA Tra le Bos : déjà effectuées
 - ✓ Frais divers (assistance juridique – frais d'avocats) : 26 000 €
 - ✓ Etude impact : 25 000 €
 - ✓ Provision pour risques : à déterminer
 - Recettes ZA Tra le Bos :
 - ✓ Revente d'environ 13 hectares à Farges Bois : *970 000 € (reste à réaliser fin 2023)* – montant à confirmer dans l'attente du sursis à exécution

- * Aides économiques aux entreprises : 51 000 €
Dont 4 534 € de reste à réaliser fin 2023 + 6 262 € déjà engagés non mis en reste à réaliser + 40 000 € de crédits nouveaux => 50 796 € arrondis à 51 000 €
- * Étude Mobilité :
 - Dépenses : 10 860 € (reste à réaliser fin 2023)
 - Recettes : 6 000 € (département) (reste à réaliser fin 2023)
- * Actions mobilité en 2025 :
 - Schéma Directeur cyclable : estimation 40 000 € H.T. soit 48 000 € TTC
 - ADEME (50%) : 20 000 €

AMÉNAGEMENT DU SITE DES COMBES A EGLETONS EN ESPACE DE CO-TRAVAIL ET BUREAUX

- * Aménagement du bâtiment en 2025 :
 - 2024 Maitrise d'œuvre : 95 988 € TTC dont 50 000 € en 2024
 - Dépenses (études + travaux) : 858 510 € HT soit 1 030 212 € TTC
 - Plan de financement :
 - ✓ DETR : 125 000 €
 - ✓ Avenir Montagne Mobilité : 50 000 €
 - ✓ Région Nouvelle-Aquitaine : 70 000 €
 - ✓ Département : 157 200 €
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (53,15%) : 456 310 €
- * Matériel informatique en 2025 :
 - Dépenses (serveurs, logiciels, système visioconférence) : 25 000 € HT soit 30 000 € TTC
 - Plan de financement :
 - ✓ DETR : 10 000 € (40%)
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (60%) : 15 000 €

SIEGE SOCIAL

- * Installation d'une pompe à chaleur en 2025 :
 - Dépenses : 28 624 € HT soit 34 350 € TTC
 - Recettes :
 - ✓ DETR : 11 449 €
 - ✓ Département : 7 156 €
 - ✓ CEE : 2 200 €
 - ✓ Participation commune de Lappleau : 3 900 €
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (13,69%) : 3 919 €

MATERIEL INFORMATIQUE

- * Renouvellement du matériel informatique pour 2024 :
 - 4 PC portable : ALSH Montaignac et Lappleau, Sport, Siège itinérant
 - 7 PC Fixe : ALSH Egletons, Crèche, Espace Jeunes (x5)
 - 9 Ecrans
 - 7 souris ergonomique
 - 7 support double écran
 - Dépenses : 10 866 € TTC (9 055 € HT devis Technique Media)
 - Recettes : Etat (DETR) : (40% des dépenses HT) : 3 622 €

CENTRE AQUARECREATIF

- * Eclairage et électricité
 - Dépenses : déjà effectuées
 - Recettes :
 - ✓ DETR : 4 267 € (reste à réaliser fin 2023)
 - ✓ Département : 3 840 € (reste à réaliser fin 2023)

- * Climatisation niveau accueil en 2025
 - Dépenses : 24 689 €
 - Recettes :
 - ✓ DETR : 9 135 €
 - ✓ Département : 8 221 €
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (29,70%) : 7 333 €

- * Etude photovoltaïque en 2025 :
 - Dépenses : 5 160 €
 - Recettes : DETR 1 290 € (25%) et autofinancement / reste à charge CC 3 870€ (75%)

- * Divers : pompes, sondes, matériel technique et sportif, etc... : 24 000 € TTC

URBANISME – HABITAT

- * Evolutions du PLUI : 66 000 €

- * Aides à l'habitat (PLH, logements privés vacants) : 96 000 €
Dont 21 997 € de reste à réaliser fin 2023 + 23 574€ déjà engagés non mis en reste à réaliser + 50 000 € de crédits nouveaux (dont 10 000€ pour la commune de Saint-Hilaire-Foissac et 7 391€ pour la commune de Saint-Merd-de-Lapleau) => 95 571 € arrondis à 96 000 €

PROGRAMME AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- * Remboursement de l'avance consentie par la CCVEM à DORSAL = Recettes : 108 261 €

SCHEMA DIRECTEUR AEP

- Dépenses :
 - ✓ Reste 378 334 € TTC (reste à réaliser fin 2023)
- Recettes à percevoir :
 - ✓ Agence de l'eau : 233 022 € (reste à réaliser fin 2023)
 - ✓ Département : 32 883 € (reste à réaliser fin 2023)

Estimatif reste à charge CCVEM pour cette opération = 269 000 € environ.

TRAVAUX DE SECTORISATION

- Dépenses :
 - ✓ Reste 138 872 € (reste à réaliser fin 2023)
- Recettes :
 - ✓ Département : 36 825 € (reste à réaliser fin 2023)
 - ✓ Agence de l'eau : 172 946 € (reste à réaliser fin 2023)
 - ✓ Participation des communes : 283 099 € (reste à réaliser fin 2023)

Reste à charge CCVEM pour cette opération = nul (mais impact trésorerie).

ENVIRONNEMENT : GEMAPI

Travaux inscrits aux différents Programmes rivières

- PPG du bassin versant de la Luzège et des affluents de la Dordogne

- * Terminé : Restauration du ruisseau du Gay
 - Recettes : *Région NA : 3 531 € – reste à réaliser 2023*
- * Déjà en cours : Mise en conformité du Plan d'eau du Vendahaut (Lapleau), maîtrise d'œuvre et travaux (partiteur amont, moine immergé, réfection du bassin de décantation)
 - Dépenses : *35 000 € TTC – reste à réaliser 2023*
 - Recettes : *AEAG (30%) : 16 871 € – reste à réaliser 2023*
CD19 (0%) : 5 623 € – reste à réaliser 2023
- * Déjà en cours : Travaux de restauration des embâcles sur la Soudeillette suite à tempête été 2022
 - Dépenses : *4 135 € TTC – reste à réaliser 2023*
 - Recettes : *AEAG (50%) : 3 446 € – reste à réaliser 2023*
Région NA (20%) : 1 378 €
- * 2025 : Restauration et préservation de zones humides Bassin versant du Deiro, ruisseau de la Vergnolle, Travaux intégrés à l'appel à projet zones humides et bénéficiant de 80% de subvention. Restauration par bucheronnage et renaturation, mise en place de clôtures.
 - Dépenses : *36 000 € TTC (30 000€ HT estimatif)*
 - Recettes : *AEAG (30%) : 9 000 €*
Région NA (50%) : 15 000 € (sur subv. de 61k€ dont 24.4k€ déjà reçus)

- PPG du bassin versant du Doustre

- * Déjà en cours : Restauration du passage busé du pont de la Chapelle Spinasse sur le ruisseau de Barras
 - Dépenses : *déjà effectuées*
 - Recettes : *AEAG (30%) : 6 315 € – reste à réaliser 2023*
DETR (45%) : 5 262 € – reste à réaliser 2023
- * Déjà en cours : Travaux de préservation du Doustre, mise en défens et abreuvement (clôtures, passage à gué, descente aménagée).
 - Dépenses : *3 821 € TTC – reste à réaliser 2023*
 - Recettes : *AEAG (50%) : 13 389 € – reste à réaliser 2023*
Région NA (20%) : 5 355 €
EDF (10%) : 5 000 € – reste à réaliser 2023
- * Travaux sur la zone humide du Maumont, restauration du champ d'expansion de crue, Travaux retenus à l'appel à projet zones humides et bénéficiant de 80% de subvention.
 - Dépenses : *19 200 € TTC (16 000 € HT estimatif)*
 - Recettes : *AEAG (30%) : 4 800 €*
Région NA (50%) : 8 000 € (sur subv. de 61k€ dont 24.4k€ déjà reçus)
- * Travaux de préservation du Doustre PHASE 2, mise en défens et abreuvement (clôtures, passage à gué, descente aménagée).
 - Dépenses : *31 200 € TTC (26 000 € HT estimatif)*
 - Recettes : *AEAG (50%) : 13 000 €*
Région NA (20%) : 5 200 €

- * 2025 : Travaux de renaturation du ruisseau des Gouttes affluent du ruisseau de l'Etang de Gros sur 390ml avec création d'un nouveau lit, clôture, passage à gué et buse de traversée de la piste
 - Dépenses : 42 000 € TTC (35 000 € HT estimatif)
 - Recettes : AEAG (50%) : 17 500 €
Région NA (20%) : 7 000 €
- * Participation à l'étude de mise aux normes de l'étang du Prévot (classe C) porté par le Syndicat Intercommunal de l'étang Prévot. Participation de 10% soit 2 400 € de dépenses
- * Participation à l'étude de suivi du bassin versant du Doustre par la pose de sondes thermique et de pêche d'inventaire, porté par la CCXVD à l'échelle du bassin versant Doustre avec une participation de Tulle Agglo et CCVEM
 - Dépenses : 12 000 € TTC (10 000 € HT) correspondant à 50% du reste à charge (subventions 70% déduites)
- **Ensemble du service**
- * PROJET EDUC'EAU, Entente BV Corrèze, Développement d'outils de communication sur la compétence GEMAPI, participation à l'autofinancement du projet pour 3 ans
 - Dépenses : 3 000 €

Bilan de la période 2003 - 2023

Les travaux d'investissement en matière de milieux aquatiques portés par la CCVEM s'élèvent à **1 992 001 € TTC** subventionnés à 74% de moyenne par les partenaires financiers suivants : Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental de la Corrèze, Région Nouvelle Aquitaine et Etat.

Les types de travaux réalisés sont :

- Restauration de la ripisylve et des écoulements,
- Restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagements d'ouvrages)
- Restauration et reconquête agricole de zones humides
- Mise aux normes de plan d'eau publics,
- Mise en défens des cours d'eau et aménagements de dispositifs d'abreuvement pour les animaux en zone agricole
- Renaturation de cours d'eau
- Etudes

Les travaux portés en section de fonctionnement par la CCVEM s'élèvent à **222 635 € TTC** subventionnés à 70% de moyenne par les mêmes partenaires financiers.

Ils portent principalement sur de l'entretien de Rivières.

Par ailleurs le service GEMAPI a contribué en tant que Assistant à Maitrise d'ouvrages pour des communes, des privés ou des agriculteurs afin de les aider dans leurs projets :

- Rétablissement de la continuité écologique (Effacement de seuils)
- Mise en défens de cours d'eau et aménagements de dispositifs d'abreuvement pour les animaux en zone agricole
- Révision de profils de baignades

ENVIRONNEMENT : Randonnée pédestreEstimation par le préfet : 18/03/2024
Publication : 19/03/2024

- * **Balisage et implantation d'une signalétique complémentaire** : Fourniture des panneaux par PIC BOIS (5 760 € TTC) et pose par le bureau des accompagnateurs de la moitié en 2024 (16 000 € TTC) :
 - Dépenses : 21 760 € TTC
 - Recettes : CD19 (20%) : 4 160 € (dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023/2025)
- * **Mise en place des circuits de VTT**, balisage, panneaux et signalétique en lien avec la FFCT
 - Dépenses : 12 000 € TTC (10 000 € HT) *dont 3 000 € TTC – reste à réaliser 2023*
 - Recettes : CD19 (20%) : 2 000 € (dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023/2025)
- * **Mise en place de P.A.P.S.E.** (Parcours d'Activités Physiques et Sportives Etalonnés), sur 2 circuits (2 500 €/circuit)
 - Dépenses : 5 000 € TTC
 - Recettes : CD19 : 1 000 € (500 € par circuit)

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- * Participation au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage
 - Dépenses : environ 12 000 € par an

TRANSFERT DE COMPETENCES EAU & ASSAINISSEMENT

- * Etude
 - Dépenses : 124 764 €
 - Recettes : AEAG (70%) et CD19 (10%) et autofinancement (20%)

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

- * Etude photovoltaïque sur toiture du service ordures ménagères en 2025 :
 - Dépenses : 4 560 €
 - Recette : DETR : 1 140 € (25%)
- * Bâtiments photovoltaïques à la déchetterie (chiffrage en cours)
- * Marché aide à la mise en Œuvre Redevance Incitative (marché à bon de commande)
 - SAS Terroirs & Communautés : engagement pour 70 746 €
 - SARL Consilium : engagement pour 4 788 €
- * Mise en place de la Redevance Incitative (chiffrage en cours)

Dépenses (à prévoir en 2024) :

 - Déploiement des colonnes de tri sur l'ensemble du territoire dans un premier temps (courant 2024) pour un montant de 524 117 € HT / 628 940 € TTC
 - Engagement SAS AMON INGENIERIE pour 11 832 €
 - Travaux aménagement pour implantation des PAV : x140 à 800 € HT / 960 € TTC : 112 000 € HT / 134 400 € TTC
 - Logiciel de gestion (facturation REOMI) : 20 000 € HT / 24 000 € TTC

Dépenses (à prévoir en 2025-2026) :

 - Travaux génie civil pour colonnes enterrées et semi-enterrées : 70 000 € HT / 84 000 € TTC
 - Colonnes enterrées : 40 040 € HT / 48 048 € TTC

- Colonnes semi-enterrées : 45 788 € HT / 54 914 € TTC
 - Colonnes OM : 343 717 € HT / 412 460 € TTC
 - Système d'identification à la déchetterie : environ 40 000 € HT / 48 000 € TTC
 - Sensibilisation Communication : 20 000 € / 30 000 € TTC
 - Collecte des cartons – véhicule pour la collecte et contenants :
 - Polybenne Evolupac : 400 000 € HT / 480 000 € TTC
 - Caissettes et sacs cabas pour le transport des OM et du tri : 143 000 € HT / 171 600 € TTC
 - Badges : x6 500 à 7 € HT / 8,50 € TTC : 46 042 € HT / 55 250 € TTC
 - Collecte de certains établissements ou structures avec une BOM
- ✳️ Actions de prévention des déchets / Gestion de proximité des biodéchets (2024-2027) :
- Investissements pour 198 590 € HT / 238 308 € TTC (composteurs individuels pour 121 631 € + zones de compostage partagé pour 48 099 € + broyeur multi-végétaux pour 28 860 €)
 - Fonctionnement pour 124 626 € HT / 149 551 € TTC (actions de communication et sensibilisation pour 15 000 €, embauche d'un maître composteur pour 105 405 € sur 3 ans et formation du maître composteur pour 4 221€).
- (pour 2024, compter environ 20% de ces montants totaux pluri-annuels)*

Recettes :

- Dossier CITEO AAP 2021 Optimisation de la collecte
Montant maximal du financement HT : 64 914 €
Acompte de 20% du montant maximal déjà versé en 2023 : 12 982 €
Versement d'un acompte complémentaire de 40% dès la remise et la validation du rapport intermédiaire, certainement mi-2024.
- DSIL/CRTE : 90 000 €
- Fonctionnement poste « agent de prévention » (PLPDMA)
 - Région Nouvelle-Aquitaine : 60 000 € dont 15 000€ déjà perçus sur 2023, 15 000 € à percevoir sur 2024 et 30 000 € à percevoir en 2025
 - CC V2M : 9 200 € par an pour deux ans, de mi 2023 à mi 2025
- Actions de prévention des déchets / Gestion de proximité des biodéchets (2024-2027) :
 - *Investissement :
 - Etat (Fonds Vert) : 42 327 €
 - Région Nouvelle-Aquitaine : 32 363 €
 - Participation des usagers (composteurs individuels) : 62 789 €
 - Autofinancement / Reste à charge CC VEM : 61 110 €
 - *Fonctionnement :
 - Etat (Fonds Vert) : 102 821 €
 - Autofinancement / Reste à charge CC VEM : 21 804 €

BUDGET ANNEXE SIAC - OUVRAGE THEATRAL PERMANENT (Budget HT)

- ✳️ Interventions techniques diverses : 5 000 € HT / 6 000 € TTC

BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL (Budget HT)

- ✳️ Vidange et nettoyage de la réserve incendie : 11 070 € HT / 13 284 € TTC